

# DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO  
26°  
ALGER  
33°  
TAMANRASSET  
p. 2

Jeudi 9 Mai 2013 - 29 Jumada Al-Thani 1434 - N° 268 - Première année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news



## MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Sellal samedi à Laghouat

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, effectuera samedi une visite de travail dans la wilaya de Laghouat, a indiqué hier un communiqué des services du Premier ministre. Lors de cette visite, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre du programme du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, M. Sellal "procédera à l'examen de l'état d'exécution et d'avancement de plusieurs projets socio-économiques dans plusieurs communes avant de présider une réunion élargie aux représentants de la société civile", a ajouté la même source. Le Premier ministre sera accompagné, durant son déplacement, d'une importante délégation ministérielle.

## LA PROFESSEUR BELHANI MERIEM, CHEF DE SERVICE HÉMATOLOGIE AU CHU DE BÉNI-MESSOUS INVITÉE, HIER, AU FORUM DE DK NEWS JOURNÉE MONDIALE DE LA THALASSÉMIE UNE MALADIE ORPHELINE, HÉRÉDITAIRE ET CONGÉNITALE



Photo : Madjnoun Kaci  
Plus de 1.000 thalassémiques sont recensés en Algérie et ne bénéficient pas d'une bonne prise en charge en raison du manque de structures et de moyens mis à leur disposition, a indiqué, hier à Alger, le chef de service hématologie de Beni Messous, Meriem Belhani. «Les moyens consacrés à la prise en charge des malades enregistrés en Algérie ne sont pas suffisants. Le nombre de malades est en nette augmentation d'où l'intérêt d'aménager des structures adéquates pour les suivre et les traiter», a

précisé le Pr Belhani, lors d'une conférence-débat, organisée au forum DK-News. La thalassémie est une maladie orpheline, héréditaire et congénitale qui se caractérise par une anémie hémolytique (destruction des globules rouges).

Pages 6-7

## IL Y A 68 ANS : LE 8 MAI 1945 «MAI, LE MOIS DES CHOUHADA ET DE LA RÉSISTANCE»

Pages 3 - 9-10-11



SCIENCE et VIE

ACNÉ :  
les réponses  
à vos  
questions

Pages 12-13

FOOTBALL

FINALE COUPE D'ALGÉRIE

### LES SANCTIONS DE LA LFP À L'ENCONTRE DU MC ALGER

Page 24

LIGUE 1 PROFESSIONNELLE DE FOOTBALL (28<sup>e</sup> J)  
L'ESS à l'épreuve de la JSK,  
lutte acharnée pour le maintien

Page 21

JUSTICE

KOUBA :  
GRACIÉ 4 JOURS  
AUPARAVANT  
À L'OCCASION DE L'AÏD

Il poignarde  
à mort sa grand-mère  
pour lui voler  
ses bijoux

18 ANS DE PRISON

Page 15



## MÉTÉO

**26° à Alger** - Tendance orageuse en sourée à l'est

- REGIONS NORD : DES ORAGES EN SOIRÉE**
- Temps relativement chaud et ensoleillé avec localement tendance orageuse en fin de journée sur les régions de l'intérieur.
  - Les vents seront généralement faibles.
  - La mer sera généralement belle.

**33° à Tamanrasset****REGIONS SUD : DES SOULÈVEMENTS DE SABLE**

- Temps généralement chaud et ensoleillé.
- Les vents seront de secteur Est à Nord-Est (30/50 km/h) avec soulèvements de sable locaux.

Alger	max	26°	min	18°
Oran	max	31°	min	17°
Annaba	max	27°	min	15°
Béjaïa	max	29°	min	16°
Tamanrasset	max	33°	min	22°


**TRAVAUX PUBLICS**  
**M. Amar Ghoul inspecte les chantiers de la capitale**

Le ministre des Travaux publics, le D<sup>r</sup> Amar Ghoul effectuera aujourd'hui à Alger, une visite in-situ pour s'enquérir de l'état d'avancement de nombreux chantiers lancés à travers la capitale.

**SAÏDA**  
**2,2 milliards de DA pour développer le réseau AEP**

Une enveloppe de l'ordre de 2,29 milliards de dinars a été allouée pour rénover 137 km du réseau de distribution de l'eau potable de la wilaya de Saïda, a-t-on appris du directeur de l'unité locale de l'algérienne des eaux ADE de la wilaya.

Ce responsable, M. Abdessalem Zabat, a indiqué que le lancement de ce projet est prévu pour le second semestre de l'année en cours pour une durée de réalisation de 40 mois.

**COUPE DU MONDE 2014**  
**Pas de match amical pour le Bénin avant d'affronter l'Algérie**

Le Bénin ne devrait pas disputer de match amical avant d'affronter l'Algérie le 9 juin prochain à Porto-Novo en match comptant pour le compte de la quatrième journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2014, groupe H, rapportait hier la presse locale. Selon le journal *le Matinal*, le Cameroun et la Guinée, qui s'étaient positionnés en sparring-partners contre le Bénin, ont finalement changé d'avis, laissant les Ecureuils conjurer une fois encore avec le doute avant la rencontre décisive du groupe H contre les Verts.

**ACCIDENTS DE LA ROUTE EN UNE SEMAINE**  
**57 morts et 819 blessés**

Cinquante-sept (57) personnes ont trouvé la mort et 819 autres ont été blessées dans 446 accidents de la route survenus à travers le territoire national durant la période allant du 30 avril au 06 mai 2013, ont indiqué hier les services de la Gendarmerie nationale dans leur bilan hebdomadaire.


**DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ALGÉRIE POSTE**  
**Nedjma lance le service exclusif «FiDarek»**

«FiDarek» (chez vous), c'est le nouveau concept lancé, en partenariat entre l'opérateur de téléphonie mobile, Nedjma et Algérie Poste. Les deux parties sont signé, hier, à Alger, une convention- cadre renforçant leurs synergies et augmentant la disponibilité des services de proximité en faveur des consommateurs. Le concept «FiDarek», permet aux abonnés d'avoir accès à des recharges électroniques STORM chez eux par l'intermédiaire des facteurs d'Algérie Poste.

Désormais, les clients de Nedjma pourront également accéder aux services de leur opérateur au sein des 3500 bureaux de poste répartis dans les 48 wilayas du pays. La convention paraphée conjointement par MM. Mohand Laid Mahloul, directeur général d'Algérie Poste et Joseph Ged, directeur général de Nedjma, établit les fondements d'un partenariat public-privé innovant et sous-tendu par la volonté de garantir l'égal accès des citoyens aux différents services offerts sur tout le territoire national. Cette convention permet à Nedjma de densifier son réseau grâce à certains sites dont dispose Algérie Poste

sur le territoire national dans des conditions efficientes techniquement et en prenant en compte les préoccupations environnementales. Mettant l'accent sur l'intérêt de ce nouveau concept, le directeur général d'Algérie Poste, M. Mohand Laid Mahloul a estimé, à cette occasion que «ce nouveau partenariat avec Nedjma, qui en appellera d'autres, va permettre à Algérie Poste d'élargir sa gamme de services en assurant la disponibilité des produits Nedjma à travers notre vaste réseau». Il a ajouté que «le principal objectif consiste à valoriser les missions des facteurs au travers des services innovants au profit des citoyens».

Leurs attributions ont vocation à s'étendre rapidement afin de contribuer activement à l'intérêt général en donnant plus de satisfaction aux besoins exprimés par les clients».

De son côté, le directeur général de Nedjma M. Joseph Ged, qui a affirmé que «Nedjma est fière d'approfondir sa stratégie de partenariats public-privé avec Algérie Poste» a souligné que «le nouveau service exclusif



FiDarek qui assure, «une plus grande proximité de nos services à nos clients» matérialise un lien direct et personnalisé entre Nedjma et ses clients, les premiers bénéficiaires de ce partenariat public-privé, inédit et premier du genre dans le secteur des TICs en Algérie et dans la région».

Amel B.

**40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DU POLISARIO**  
**Une délégation parlementaire à Tindouf**

Une délégation de l'Assemblée populaire nationale (APN) entame aujourd'hui une visite dans les camps de réfugiés sahraouis à Tindouf pour participer aux festivités marquant le 40<sup>e</sup> anniversaire de la création du Front populaire pour la libération de Sakia El-Hamra et Rio de Oro (Polisario).

Selon un communiqué de l'APN diffusé hier, la visite qui se prolongera jusqu'au 13 mai, s'inscrit dans le cadre «du soutien constant et permanent de la justesse de la cause sahraouie et de la défense du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination conformément à la légalité internationale».

La délégation parlementaire conduite par le vice-président de l'APN M. Mohamed Djemaï est composée de nombreux présidents de commissions, de la prési-



dente du Groupe parlementaire d'amitié et de fraternité Algérie-Sahara Occidental, ainsi que de 15 députés appartenant à différentes formations politiques.


**L'APN reprend ses travaux aujourd'hui**

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra aujourd'hui ses travaux en séance plénière consacrée aux questions orales, a indiqué hier un communiqué de l'APN. Les neuf (9) questions programmées concernent six (6) secteurs, à savoir Intérieur et collectivités locales (1 question), Finances (1 question), Transports (2 questions), Education nationale (2 questions), Habitat et urbanisme (1 question) et Travail et emploi (2 questions), précise la même source.

## LE MINISTRE DES MOUDJAHIDINE À PARTIR DE MOSTAGANEM «Mai, le mois des chouhada et de la résistance»

**Le ministre des moudjahidines, M. Mohammed Chérif Abbès, a considéré hier à Mostaganem que le mois de mai est «celui des chouhada, de la résistance et du rejet de toute forme d'agression».**

Dans une allocution prononcée dans la commune de Nekmaria, à l'est de la wilaya de Mostaganem, à l'occasion de la commémoration du 68<sup>e</sup> anniversaire des massacres du 8-Mai 1945, le ministre a déclaré que «cette commémoration est un devoir vis-à-vis de toutes les personnes qui ont sacrifié leur vie sans goûter à la joie et aux bienfaits de l'indépendance et du recouvrement de l'indépendance nationale».

M. Mohamed Chérif Abbès a rappelé les sacrifices consentis par les martyrs tombés au champ d'honneur lors des massacres du 8-Mai 1945 ainsi que ceux qui ont trouvé la mort un siècle auparavant, dans les enfumades du Dahra. Le ministre a insisté, à cette occasion, sur la nécessité de s'intéresser à notre histoire nationale pour bien la transmettre aux générations futures et mettre en exergue des étapes importantes traversées par le pays par des chercheurs intègres et objectifs.

### Enfumades du Dahra : 1.000 morts

Le ministre a procédé, en présence du secrétaire général de l'organisation nationale des enfants de chouhada (ONEC), du commandant général des SMA, des autorités de wilaya, de moudjahidines et de citoyens de la commune de Nekmaria, à l'inauguration d'une fresque sur les enfumades dont ont été victimes les membres de la tribu d'Ouled Riah. M. Mohammed Chérif Abbès a visité, à cette occasion, la grotte dans laquelle se sont réfugiés les membres de la tribu d'Ouled Riah, avant d'être massacrés par les troupes du sanguinaire Pélassier.

Il a également visité le musée de cette localité. Les enfumades du Dahra, survenues les 19 et 20 juin 1845 dans la commune de Nekmaria, étaient à l'origine de la mort de 1.000 martyrs.

### LE SNAFAJ AFFIRME DANS UN COMMUNIQUÉ

## Les fonctionnaires de l'administration de la justice satisfaits des mesures leur facilitant la remise de certains documents

Le syndicat national des fonctionnaires de l'administration de la justice s'est félicité hier des décisions «pratiques» prises par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Mohamed Charfi, concernant les mesures d'octroi localement de certains documents administratifs du personnel de la justice au niveau des juridictions. En décidant de prendre de telles mesures annoncées mardi à la faveur d'une visite à travers un certain nombre de structures judiciaires, le premier

responsable du secteur a transmis un «message fort» à tous les personnels selon lequel «l'administration de la justice, à travers ses fonctionnaires, est en mesure de jouer un rôle essentiel dans le processus de décentralisation de la gestion, étape qui permettra ultérieurement d'améliorer les prestations des structures judiciaires», indique un communiqué du syndicat, signé par le président du Snafaj, M. Farid Mokhbari.

### INCIDENTS DE GHARDAÏA

## 14 personnes placées sous contrôle judiciaire

Quatorze (14) personnes présumées impliquées dans les échauffourées entre jeunes qu'a connues, dans la nuit de dimanche à lundi, la ville de Ghardaïa, ont été placées mardi soir sous contrôle judiciaire, a-t-on appris hier auprès de la Cour de Ghardaïa.

Ces personnes, dont sept mineurs scolarisés, ont été interpellées en flagrant délit pour actes de «vandalisme», «déstruction de biens publics et privés» ainsi que pour «coups et blessures sur corps constitué», a précisé la même source.

Les mis en cause ont été placés sous contrôle judiciaire et l'enquête suit son cours pour déterminer les responsables de ces incidents qui ont secoué des quartiers de Ghardaïa et les ksars de Mélika et Béni-Isguen, a ajouté la même source. Des affrontements récurrents et sporadiques entre jeunes (ibadites et malékites) ont commencé au début du mois d'avril dernier dans le quartier séparant Théniet El Makhzen et Ksar Béni Isguen, avant de passer à un autre quartier entre les jeunes de Théniet El Makhzen et Mélika, suite à la construction illégale par un ibadite, samedi dernier, d'un mur à Mélika bloquant l'accès à un cimetière malékite.

Des groupes de jeunes des deux communautés se sont lancés des pierres, des cocktails Molotov et ont enflammé

des pneus, créant un climat d'insécurité près du quartier de Théniet El Makhzen et aux environs des ksars de Mélika et de Béni-Isguen. Ils ont également bloqué le trafic routier par des barricades et autres objets hétéroclites, avant que les forces antiémeutes, déployées à titre préventif à travers les points névralgiques de la ville de Ghardaïa, n'interviennent en faisant usage de gaz lacrymogènes et de canons à eau pour disperser les antagonistes.

Actuellement, l'intervention des éléments des forces de sécurité a permis la maîtrise de la situation et un calme précaire, violé de temps à autre par des écoliers et autres provocateurs, règne sur la ville ou une partie des commerçants ibadites ont baissé leur rideau, en signe de protestation contre le climat d'insécurité, selon leurs propos.

Plusieurs imams et sages des deux communautés tentent d'user de leurs notoriétés pour apaiser les esprits et éviter que la situation ne dégénère vers des actes de casse, de pillage et d'incendie de magasins et autres biens de personnes. Le wali de Ghardaïa a reçu hier en fin de matinée des représentants les plus influents des deux communautés afin de mettre en place des mesures concrètes visant à effacer les stigmates de ces incidents et éviter qu'ils ne se répètent.

### SANTÉ

## L'Intersyndicale des professionnels de la santé organise un sit-in devant le ministère de la Santé

L'Intersyndicale des professionnels de la santé (ISPS) a organisé hier un rassemblement devant le ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière pour «dénoncer la non-prise en charge» de ses revendications. Quelques centaines de spécialistes praticiens, psychologues, praticiens et professeurs de l'enseignement de paramédical ont répondu favorablement à l'appel lancé par l'ISPS afin de demander au ministre de satisfaire la plate-forme de revendications, ont souligné des grévistes. Composé du Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP), du Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), du Syndicat national algérien des psychologues (SNAPSY) et

du Syndicat national des professeurs de l'enseignement paramédical (SNPEPM), l'ISPS a indiqué «aller loin» dans ses actions «si les portes du dialogue demeurent toujours fermées». «Nous nous sommes rassemblés pour exprimer notre ras-le-bol devant le comportement du ministère de la Santé et le non-respect de ses engagements», a déclaré à l'APS, le secrétaire général du SNPSSP, Mohamed Youssi. L'intersyndicale de la santé avait entamé, lundi, une grève de trois jours renouvelable, à l'échelle nationale, avec, toutefois, un service minimum assuré dans les urgences et certains services médicaux mais décrié par les malades dans certaines structures sanitaires. Lundi, la chambre administrative près le tribunal

d'Alger, statuant en référé, avait déclaré la grève «illégal». Au moment où l'intersyndicale parlait d'un taux de suivi de 80%, le ministère de tutelle avait avancé un taux de 25%. «Contrairement à certains chiffres fantaisistes avancés, les taux de suivi les plus élevés n'atteignent pas 25% des effectifs concernés dans certaines structures hospitalières des grands centres urbains et sont bien en deçà dans tous les autres établissements», avait déclaré à l'APS, le responsable de la cellule de communication du ministère, Salim Belkacem.

L'ISPS revendique notamment des statuts particuliers, un régime indemnitaire et dénonce la «discrimination» en matière d'imposition entre les professionnels de la Santé.

## FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISE La législation du travail en débat

Amel B

La flexibilité pour l'entreprise est-elle possible dans le cadre actuel de la législation du travail ? Cette question a été au cœur du débat lancé par le Forum des chefs d'entreprises (FCE), en présence de juristes, de chefs d'entreprises et d'experts. Les participants se sont réunis autour d'un atelier de réflexion pour aborder des questions qui se posent avec acuité, en rapport avec l'employeur et la législation du travail, une législation qui, n'est pas souvent respectée. Il s'agit, en effet, de répondre à des interrogations légitimes dans ce domaine. L'employeur est-il en mesure de recruter sans grande contrainte le personnel dont il a besoin au moment où il veut et est-ce qu'il peut s'en séparer dans les mêmes conditions ? Et surtout, quel est l'encadrement précis de ces questions sur le plan légal ? De même, l'employeur peut-il recruter par contrat à durée déterminée autant de fois qu'il le veut ou est-il limité ? Peut-il recruter des étrangers et à quelles conditions ? Peut-il dans le respect du SNMG rémunérer un salarié comme bon lui semble ou y'a-t-il des précautions et des aspects à respecter. Par ailleurs, les intervenants ont soulevé la question des indemnités et primes réglementaires obligatoires à l'exemple de la «prime de panier». Autant de questions qui ont suscité de vifs débats. Evoquant «les flexibilités du droit du travail de 1990», M. Abdelkader Djamel a relevé, en premier lieu «qu'à la différence de l'ancienne législation celle de 1990 a distribué la production de la norme juridique entre l'Etat et les autres acteurs de la relation de travail (cadre collectif et contrat de travail individuel). De son côté, M. El Hachemi Ouzir a expliqué qu'«en matière de relations de travail, les pouvoirs publics aussi bien que les partenaires sociaux s'interrogent de façon récurrente sur la nécessité d'un cadre législatif et réglementaire approprié à une économie de marché davantage fondée sur l'initiative privée et les lois du marché». Ils ont d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour de leurs travaux de concertation, dans le cadre de la «tripartite», l'élaboration d'un Code du Travail. Pour sa part, Leila Addeladim a estimé que «la flexibilité est un concept économique qui est basé sur l'idée de la nécessaire adaptation permanente de l'entreprise à son environnement marqué par une concurrence mondiale accrue». D'après elle, «la flexibilité peut concerner les moyens de production, les technologies, ainsi que les innovations, mais elle est surtout présente dans le domaine des ressources humaines». «Autant de préoccupations qui requièrent un travail d'évaluation et une réflexion d'ensemble pour mener à bien ce dossier», selon les intervenants. Une tâche à inscrire à l'évidence dans le vaste chantier de la mise en place d'une politique du travail et de l'emploi rénovée, dans le cadre d'une stratégie de développement socio-économique. Il est vrai qu'une législation du travail ne peut en aucun cas être le moteur de la création d'emplois et de la croissance économique. S'agissant plus spécialement de notre pays, aussi bien les autorités publiques que les partenaires sociaux, ont parfaitement conscience que les données économiques, fiscales et politiques sont les conditions sine qua non d'une ouverture en direction des investisseurs nationaux et étrangers.

## AUTOROUTE EST-OUEST Le gouvernement a réglé toutes les factures du consortium japonais Cojaal

L'argent réclamé par le consortium japonais chargé de la réalisation de la partie Est de l'autoroute Est-Ouest pour l'achèvement du tronçon Constantine-Skikda a été «versé, il y a près de deux mois, par le gouvernement algérien», a indiqué, hier, le directeur général de l'Agence nationale des autoroutes (ANA), M. Mohamed Ziani, joint par l'APS.

Le coût total des travaux de base ou complémentaires devant être réalisés dans le cadre de ce chantier a été «versé le 12 mars 2013 au Fonds national de l'investissement (FNI) conformément aux directives du Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal», a affirmé M. Ziani, précisant que ce sont les Japonais qui n'ont pas encaissé ces fonds pour «des raisons qui n'ont rien à voir avec la partie algérienne». Le responsable a ajouté, dans ce contexte, que la partie japonaise n'a pas présenté, jusqu'ici, la prorogation du délai de caution, document indispensable et réglementaire à présenter dans la conclusion de ce genre de transactions. Ce délai avait expiré en octobre 2012, a encore précisé M. Ziani, ajoutant que le maître d'ouvrage «ne restera pas les bras croisés» et compte agir conformément à la réglementation en vigueur en appliquant des «mesures coercitives à l'encontre de cet opérateur étranger qui détient le marché de réalisation de l'un des plus importants projets d'Algérie». Rappelant «toutes les facilités multiformes accordées par le gouvernement algérien au consortium japonais Cojaal depuis la remise de l'ordre de service (ODS) en septembre 2006», le directeur général de l'ANA a indiqué que son agence avait «exprimé, il y a deux jours lors d'une réunion avec la partie japonaise, son entière disposition à fournir tout document administratif pouvant aider les Japonais à obtenir la prorogation du délai de caution». Le gouvernement algérien a mis les bouchées doubles pour honorer les engagements du Premier ministre lors de sa visite de travail dans la wilaya de Constantine en février 2013 pour régler les problèmes des factures impayées et permettre ainsi au consortium japonais de livrer le chantier dans les délais impartis, a souligné le responsable, précisant que si erreur il y a, elle incombe à la seule partie japonaise. Soulignant qu'une «régression dans le rythme des travaux a été observée sur le tronçon Constantine-Skikda», M. Ziani a affirmé que la partie algérienne veillera à ce que les «pendules soient remises à l'heure». Long de 65 km, le segment de l'autoroute Est-Ouest traversant la wilaya de Constantine est constitué de trois (03) tunnels, de cinq (05) échangeurs et de neuf (09) viaducs, a-t-il noté, rappelant qu'un linéaire de 35 km entre les localités de Aïn Smara et d'El Meridj, près d'El Khroub, a déjà été ouvert à la circulation.

## TIZI-OUZOU

## 7 terroristes éliminés par les unités de l'ANP

Les unités de l'Armée nationale populaire (ANP), chargées de la lutte antiterroriste, ont réussi dans deux opérations menées mardi soir à mettre hors d'état de nuire sept terroristes et à récupérer de six armes automatiques, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

Dans une première opération, quatre terroristes ont été abattus et trois fusils de type Kalachnikov ont été récupérés lors d'une embuscade menée dans la région d'Aghrib dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Au cours d'une deuxième intervention opérée dans la région de Boumidane, située entre les wilayas de Bounmerdès et Bouira, trois autres criminels ont été abattus et trois armes



automatiques, ainsi qu'une importante quantité de munitions ont été récupérées, précise la même source.

A travers ces deux opérations «menées avec succès», l'ANP réitère sa «fermeté et l'engagement irrévocable» de

ses unités à «poursuivre, sans relâche, la lutte antiterroriste sur l'ensemble du territoire national pour anéantir tout agissement menaçant la sécurité du pays et la quiétude des citoyens», conclut le communiqué.

## MOUVEMENT DE PROTESTATION CONTRE L'AADL Tous les souscripteurs seront pris en charge

Tous les souscripteurs de 2001 et 2002 pour l'acquisition d'un logement seront pris en charge, a affirmé hier le directeur de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), M. Ilias Benidir, après un mouvement de protestation enregistré ces derniers jours devant la direction générale de l'agence à Alger.

«Tous les souscripteurs de 2001 et 2002 seront convoqués pour l'actualisation de leurs dossiers, et pour le retrait de l'ordre de versement. Nous n'avons oublié personne, mais l'opération se déroule selon l'ordre chronologique», a affirmé M. Benidir lors d'une conférence de presse.

Des souscripteurs du programme AADL ont protesté

ces derniers jours devant le siège de la direction générale de l'agence pour réclamer «plus de transparence» dans l'assainissement des anciens dossiers.

«La prise en charge des anciens souscripteurs se fait d'une manière très organisée, mais pour que nous réussissions cette opération, il faut qu'elle se déroule dans le calme et la sécurité», a-t-il souligné. «L'AADL est disposé à régler tous les problèmes de ses souscripteurs, mais nous refusons de travailler dans l'anarchie et la pression», a-t-il insisté ajoutant que «la violence ne servira à rien car elle ne fait que compliquer les choses».

Selon lui, cette contestation des souscripteurs ne fera que retarder l'opération, qui devrait se terminer fin

mai pour les souscripteurs 2001 et mi-juin pour ceux de 2002. «Ces contestations entraînent aussi l'opération de livraison du reste de l'ancien programme», a-t-il dit, sans expliquer comment.

Le directeur de l'AADL a souligné également la nécessité de respecter le planning des rendez-vous affiché sur le site web de l'agence afin d'assurer plus de transparence et une meilleure organisation. A cet égard, l'AADL a commencé hier à convoquer le dernier quota de souscripteurs de 2001 pour l'actualisation de leurs dossiers. Ainsi, l'agence a publié sur son site web la dernière liste des convoqués qui concerne les souscripteurs ayant déposé leurs dossiers en octobre, novembre et décembre 2001 pour les

actualiser selon le planning affiché sur ce site.

Quant aux souscripteurs de 2002, la dernière liste sera affichée la semaine prochaine, a annoncé le directeur. Par ailleurs, l'opération de l'actualisation des anciens dossiers sera prolongée de 10 jours pour recevoir les retardataires et les souscripteurs non convoqués, a encore expliqué M. Benidir affirmant qu'après cette période, aucun dossier ne sera accepté. Concernant le choix du site, le directeur a expliqué que les bénéficiaires du nouveau programme AADL seront affectés aux différents sites de logements selon l'ordre chronologique. Ainsi, les premiers sites AADL achevés seront attribués aux premiers souscripteurs, selon M. Benidir.

## BTPH

## Des professionnels revendentiquent des cahiers des charges adaptés aux mutations du marché

L'élaboration des cahiers des charges devrait répondre aux mutations du marché de la construction et ne pas contenir des conditions «draconniennes» pour l'attribution de marchés aux entreprises notamment les PME, estiment des professionnels du secteur du BTPH.

Les cahiers des charges des projets «ne sont pas actualisés et adaptés aux mutations du marché de la construction vu qu'ils sont copiés de ceux des années 1970», a confié à l'APS M. Mohamed El Amine Ali-Turki, responsable commercial à l'Entreprise nationale de granulats (ENG). Ces documents, élaborés par des maîtres d'ouvrage, n'exigent pas des produits de qualité comme c'est le cas pour le granulat dans la réalisation de différents projets, a-t-il ajouté, en marge du 16<sup>e</sup> Salon international du bâtiment, des matériaux de construction et des travaux publics «Bati-matec 2013» qui a pris fin hier.

M. Ali-Turki cite à titre d'exemple l'obligation d'utiliser le sable d'oudes n°4, alors que «les granulats de carrières assurent un meilleur résultat dans la réalisation des constructions». Ce type de sable ne figure même pas sur la liste des normes algériennes élaborées par l'Institut algérien de normalisation (Innor), précise le même

responsable, ajoutant que toutes les entreprises du BTPH devraient appliquer les normes en vigueur.

Pour sa part, le président de la Confédération générale du patronat du bâtiment et des travaux publics (CGP-BTPH), M. Abdelmadjid Denouni, a mis en avant la nécessité de réviser les modalités d'attribution des marchés publics.

Pour M. Denouni, les conditions «draconiennes» exigées dans les cahiers des charges des projets du BTPH limitent l'accès à ces marchés à un nombre «très réduit» d'entreprises. Ces conditions empêchent les autres entreprises notamment les PME, au nombre de 24.000 présentes dans ce secteur, à développer leurs activités, a-t-il déploré.

### Le transport de granulat coûte plus que son prix

Interrogé par ailleurs sur l'activité de l'ENG, M. Ali-Turki a indiqué que l'entreprise présente dans la région nord du pays, ne disposait pas de moyens pour transporter le granulat notamment vers le Sud, a-t-il reconnu.

Le transport de granulat d'une région à une autre coûte jusqu'à deux à trois fois plus que son prix. «Le coût de la prestation

de transport des matériaux de construction n'est pas seulement élevé en Algérie mais dans tous les pays du monde», a-t-il noté dans ce sens.

Outre l'ENG, plusieurs entreprises nationales opèrent dans la production du granulat comme Cosider, l'Enof (entreprise de matériaux non ferreux) et groupe industriel des ciments (Gica) et comptent des filiales implantées dans différentes régions du pays, a-t-il rappelé. L'ENG produira annuellement plus de 10 millions de tonnes de granulats ce qui représente 20% de parts de marché.

Cette production a baissé durant les deux dernières années de près de deux millions de tonnes en raison de l'achèvement de la réalisation d'une grande partie de l'autoroute Est-Ouest et d'autres grands projets, a-t-il précisé.

Mais l'entreprise alimente tout de même les centrales à béton de granulats de «meilleure qualité», tout en assurant la production des quantités requises pour ses clients permanents. Elle a réalisé durant les trois dernières années la plus grande usine en Algérie de fabrication de sable concassé à El Hachimia (Bouira) avec une production de 1,6 million de tonnes/an de sable conforme aux normes algériennes

et européennes, a-t-il indiqué. La production de carbonate de calcium utilisé notamment dans la fabrication de verre, de caoutchouc, de papier, d'encre, de peinture et de céramique est assurée par l'usine d'El Khroub (Constantine).

Cette usine qui produit près de 200.000 tonnes/an de cette matière ne satisfait pas complètement les besoins du marché national mais la production va nettement augmenter avec l'installation d'une deuxième ligne de production qui entrera en exploitation d'ici la fin de l'année, a précisé M. Ali-Turki. L'Algérie importe plus de 500.000 tonnes/an de ce produit, selon ce responsable.

L'ENG est chargée de la gestion des activités de production, de commercialisation et de développement des granulats, de carbonate de calcium et de pierres ornamentals (marbre).

Elle détient neuf unités de granulats en exploitation réparties sur le territoire national, une unité de pierres ornamentals composée de six carrières et d'une usine de sciage, d'une usine de carbonate de calcium et d'un laboratoire central pour le contrôle de la qualité des produits de l'entreprise.

APS

## JUSTICE

### Construction d'un tribunal administratif aux lieux et place du nouveau siège du ministère de la Justice

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Mohamed Charfi, a annoncé mardi à Alger, une décision portant restructuration du programme de construction du nouveau siège du ministère de la Justice en faveur de la construction d'un tribunal administratif, à l'effet d'améliorer les conditions de travail, et élargir les services de ce tribunal.

«Nous avons pris la décision d'une restructuration du programme de construction du nouveau siège du ministère de la Justice pour construire à sa place le tribunal administratif, car j'ai constaté que les magistrats travaillaient dans des conditions pénibles au siège actuel de ce tribunal», a souligné le ministre dans des déclarations de presse en marge d'une visite à travers plusieurs structures judiciaires.

Cette décision a été dictée par le principe d'accorder la priorité aux structures judiciaires et non aux structures administratives» a ajouté le ministre, précisant que ladite décision sera exécutée en coordination avec la wilaya d'Alger.

Le ministre de la Justice a fait part par ailleurs d'une stratégie d'avenir qui fera de la Cour d'Alger «la locomotive» des autres parquets, notamment en matière d'encaissement et d'orientation. Pour le ministre de la Justice, le but de cette stratégie est d'encadrer la Cour d'Alger et la doter d'un personnel compétent et qualifié, et afin de valoriser la jurisprudence, «la Cour d'Alger étant prédestinée à devenir une mini-Cour suprême et une source et référence en matière de jurisprudence pour les autres parquets. A une question relative à l'évolution du projet d'amendement du code pénal, le ministre a indiqué que le gouvernement l'avait étudié et approuvé et sera soumis au Conseil des ministres, puis au Parlement, sans pour autant donner une date. Les amendements introduits dans le projet concernent certains crimes, tel l'enlèvement et l'agression des enfants, et la lutte contre la corruption, «pour lutter efficacement contre ce fléau et assurer davantage de garanties aux témoins et aux informateurs». A propos de sa visite à travers les structures du tribunal de Sidi M'hamed, du pôle pénal spécialisé, du tribunal administratif et de la Cour d'Alger, le ministre de la Justice s'est dit «satisfait» du niveau de modernisation atteint par les structures de la justice «la finalité étant d'être au service de la justice et des justiciables» soulignant que «la réforme de la justice nécessite un travail constant».

Le ministre de la Justice a saisi l'occasion pour annoncer le lancement à partir de dimanche prochain de l'opération de remise des documents administratifs aux personnels des parquets du secteur de la justice dans toutes les wilayas du pays, au lieu de se déplacer au siège du ministère.

L'Algérie et l'Allemagne ont signé mardi à Berlin le procès-verbal de la 3<sup>e</sup> session de la Commission économique mixte bilatérale, en présence du ministre de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement M. Cherif Rahmani, indique un communiqué du ministère. Lors de cette réunion, auxquelles a pris part du côté allemand la secrétaire d'Etat auprès du ministère de l'Economie et de la technologie Mme Anne Ruth Herkes, les deux parties ont convenu de promouvoir la coopération pour améliorer le climat des affaires entre les deux pays et de lancer des programmes de formation dans l'industrie pour les jeunes algériens selon le système allemand dit «Dual». De plus, les deux pays ont convenu de tenir à Alger un forum sur l'innova-

**Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN)**  
M. Mohamed Larbi Ould Khelifa, a reçu mardi, à Alger, une délégation parlementaire française conduite par le vice-président du groupe parlementaire d'amitié Algérie-France, Jean-Pierre Michel, indique un communiqué de l'APN.



## ALGERIE - FRANCE

### M. Ould Khelifa reçoit une délégation parlementaire française

Les deux parties ont examiné les moyens de mettre à profit l'intensité des relations sur les plans politique et économique pour les promouvoir au niveau parlementaire.

Les deux responsables ont exprimé le souhait que les visites des responsables des deux pays au plus haut niveau stimulent le renforcement de ces relations par l'intensification des rencontres des délégations parlementaires, la concertation et la coordination dans les forums internationaux notamment sur

les questions d'intérêt commun. Le président de la délégation parlementaire française a proposé l'élargissement de la grande commission parlementaire aux membres des deux Chambres des Parlements des deux pays pour mieux consolider les relations parlementaires qui connaissent une forte dynamique.

L'occasion était également pour les deux parties de passer en revue nombre de questions régionales et internationales, ajoute la même source.

## ALGERIE - TUNISIE

### L'Algérie et la Tunisie ont franchi d'importantes étapes dans un partenariat stratégique

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN) M. Larbi Ould Khelifa a souligné mardi que l'Algérie et la Tunisie avaient franchi des étapes importantes dans le sens de la construction d'un partenariat stratégique dans différents secteurs marqué notamment par une hausse du volume des échanges commerciaux qui ont dépassé un milliard de dollars en 2012.

Au cours de ses entretiens avec le président de l'Assemblée constituante tunisienne M. Mustapha Ben Djâafar, le président de l'APN a exprimé à son ôtre le souhait que la 19<sup>e</sup> session de la Grande commission mixte de coopération algéro-tunisienne prévue à Tunis «très prochainement» concrétise les objectifs

tracés par les deux parties et «verra l'adoption d'une approche commune pour le développement des zones frontalières».

Le président de l'APN a mis également l'accent sur le droit des citoyens des deux pays de bénéficier de part et d'autre d'un traitement de qualité, qu'il s'agisse des conditions d'entrée, de résidence ou de travail dans les deux pays «un axe qui revêt une importance particulière» pour les institutions des deux pays, et ce «dans le cadre de la concertation et de la coordination efficace».

M. Ould Khelifa a appelé de nouveau à une coopération dans le domaine des transports «secteur appelé à dynamiser les échanges commerciaux et la circu-

lation des personnes» entre les deux pays. Au plan parlementaire, M. Ould Khelifa a mis en relief «la détermination» de l'APN à promouvoir ses relations avec son homologue tunisienne conformément aux relations politiques très fortes qui lient les deux pays et qui sont actives et dynamiques, notamment dans le domaine de la sécurité.

Il a ajouté que sa rencontre avec son homologue tunisien s'inscrivait dans le cadre du renforcement des relations parlementaires bilatérales entre les deux assemblées pour «redynamiser sans cesse la diplomatie parlementaire». M. Ben Djâafar est arrivé en fin de matinée à Alger pour une visite officielle de 3 jours à l'invitation du président de l'APN.

## LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE TUNISIENNE:

### L'Algérie a un rôle «essentiel» à jouer dans la région

Le président de l'Assemblée constituante tunisienne M. Mustapha Ben Djâafar, a souligné mardi que l'Algérie avait un rôle essentiel à jouer dans la région, indiquant que la conjoncture qui connaît la région incite à mettre l'accent sur le volet sécuritaire pour la recherche de la stabilité. Dans une déclaration à la presse à son arrivée à l'aéroport international Houari-Boumediene, M. Ben Djâafar a indiqué que «les événements et la situation qui prévaut dans la région devraient nous inciter probablement à mettre davantage l'accent sur le volet sécuritaire pour la stabilité des deux pays».

Après avoir affirmé que «la sécurité de la Tunisie est celle de l'Algérie et la sécurité de l'Algérie est celle de la Tunisie», M. Ben Djâafar a ajouté : «nous sommes tous conscients que le rôle de l'Algérie dans la région est essentiel». «L'avenir des deux pays est commun et leur partenariat est stratégique», a-

t-il ajouté soulignant que les deux parties sont résolues à renforcer (ce partenariat) au mieux des intérêts des deux peuples et du bien-être de la région de manière générale».

Et M. Ben Djâafar d'ajouter «L'Algérie et la Tunisie aspirent au progrès par le renforcement de leurs relations fraternelles qui sont solides et séculaires», et réfléchissent à la mise en place d'un «haut conseil de partenariat» et à «l'intensification des échanges à tous les niveaux». Les entretiens du président de l'Assemblée tunisienne constituante avec le président de l'Assemblée populaire nationale, M. Larbi Ould Khelifa, porteront sur les moyens de développer les relations bilatérales, notamment au niveau parlementaire, tel l'échange d'expériences entre les deux institutions législatives et l'approfondissement de la concertation entre elles sur les sujets d'intérêt commun.

## L'Algérie et l'Allemagne signent à Berlin le procès-verbal de la session de la Commission économique mixte

vation technologique, ajoute-t-on de même source. M. Rahmani s'est dit favorable à l'idée de créer «un mécanisme 'invest in Algeria' par la partie allemande à l'effet

de mobiliser les entrepreneurs allemands pour le développement de l'industrie en Algérie». Il a également pris part à un forum de partenariat économique bilatéral

avec la participation de 100 opérateurs économiques et hommes d'affaires des deux pays qui se sont penchés sur les possibilités de réalisation de projets de partenariat.

Selon le communiqué, le ministre s'est entretenu en marge de la réunion avec M. Philip Roesler ministre de l'Economie et de la technologie sur les moyens de mettre en place «des partenariats industriels mutuellement bénéfiques».

La première session de la Commission économique mixte bilatérale avait été tenue en 2010 à Berlin en présence du président de la République M. Abdelaziz Bouteflika et de la chancelière allemande Mme Angela Merkel, rappelle-t-on de même source.

## LA PROFESSEUR BELHANI MERIEM , CHEF DE SERVICE HÉMATOLOGIE AU

**Une maladie orpheline, héréditaire et congénitale**

Près de 1.000 thalassémiques sont recensés en Algérie et ne bénéficient pas d'une bonne prise en charge en raison du manque de structures et de moyens mis à leur disposition, a indiqué, hier à Alger, le chef de service hématologie de Beni Messous, Meriem Belhani.

«Les moyens consacrés à la prise en charge des 1000 thalassémiques enregistrés en Algérie ne sont pas suffisants. Le nombre de malades est en nette augmentation d'où l'intérêt d'aménager des structures adéquates pour les suivre et les traiter», a précisé le Pr Belhani, lors d'une conférence-débat, organisée au forum du quotidien national DK-News. La thalassémie est une maladie orpheline, héréditaire et congénitale qui se caractérise par une anémie hémolytique (destruction des globules rouges). Les personnes atteintes de cette maladie ont des difficultés respiratoires et leurs organes ne sont pas suffisamment irrigués en oxygène, en raison du déficit en hémoglobine, contenue dans les globules rouges.

Outre le manque de globules rouges, les malades développent d'autres affections notamment l'hypertrophie de la rate, la jaunisse et des maladies cardiaques, a souligné le Pr Belhani. Le dépistage de la thalassémie peut se faire de différentes manières, a expliqué la spécialiste, notant le dépistage anténatal et le dépistage pré-natal. Le traitement de la thalassémie se fait par la transfusion sanguine dont les effets secondaires se traduisent par l'accumulation de quantités importantes de fer dans leur organisme, ce qui entraîne des pathologies cardiaques, a fait savoir la spécialiste.

Pour y remédier, d'autres traitements d'accompagnement sont administrés aux patients, comme les kelates (produit éliminant le fer organique), a-t-elle ajouté. Le Pr Belhani a déploré le fait que ces médicaments ne soient pas disponibles en Algérie, ce qui oblige les médecins à recourir à d'autres méthodes d'élimination de ce fer, beaucoup plus contraignantes pour les thalassémiques. Les greffes de moelle peuvent aussi être envisagées chez les thalassémiques, si des donneurs compatibles sont disponibles dans la fratrie. «Lorsque il s'agit du premier enfant d'un couple, j'encourage les conjoints à faire un autre enfant pour étudier les possibilités de greffe chez l'enfant malade», a mentionné l'intervenante.

Pour Mme Belhani, le préalable de la réalisation d'exams chez les thalassémiques et leurs familles est la disponibilité de laboratoires génétiques et de centres de greffes, ainsi que des équipes sanitaires pluridisciplinaires.

S'agissant de la prévention, la spécialiste a appelé à la généralisation des tests prénuptiaux en Algérie pour détecter si les parents sont porteurs de maladies orphelines comme l'hémophilie, la thalassémie, la drépanocytose et autres. Lorsque les deux conjoints sont porteurs de l'une des maladies, le Pr Belhani a recommandé le recours à la procréation médicalement assistée (PMA) chez le couple, pour faire des diagnostics préimplantatoires, avant de transférer l'embryon, sain, dans l'utérus de la maman.

APS

**8 mai, Journée mondiale de la thalassémie**

○ **Les réactifs sont très chers : 50.000 DA un petit flacon !**

**8 mai, Journée mondiale de la thalassémie. A cette occasion, le Forum de DK News a eu l'honneur de recevoir le professeur Meriem Belhani, chef de service hématologie au CHU de Béni Messous pour une conférence débat sur ce thème particulier.**

Said Abdjaoui

Il s'agit d'une pathologie méconnue et de sensibiliser aussi bien les malades que les familles sur l'importance d'une prise en charge convenable pour limiter ses complications dévastatrices.

Madame le professeur aurait bien voulu que le 8 mai soit consacré exclusivement au 8 mai 45 qui évoque les massacres commis en Algérie le jour de l'armistice au moment où le monde goûtait à la liberté à la fin de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale.

C'est une maladie sociale, selon elle que nous vivons pratiquement dans l'intimité avec les malades et leurs familles. Nous prenons l'enfant en charge parfois très jeune, à l'âge de deux ans, et nous vivons avec lui ses différents succès scolaires, sa circoncision, sa rentrée scolaire, ses succès en 6<sup>e</sup>, son brevet, son baccalauréat enfin l'université, où nous le perdons quand il atteint environ 25 ans. Les parents et les médecins font

corps ensemble On continue à voir les parents, même après le décès du malade.

Ça touche aussi à l'intimité du couple car c'est une maladie sociétale.

La définition ? Le terme de thalassémie désignait à sa découverte en 1925 par le docteur Cooley une anémie chronique très sévère chez les sujets originaires du pourtour méditerranéen. La maladie se caractérise par une incapacité de l'organisme à fabriquer des globules rouges. Il en résulte une anémie, une fatigue, un retard de croissance et la nécessité de transfusions de sang à vie. Une maladie qui pourrait s'expliquer par des mariages consanguins, ainsi que par l'endogamie. Les symptômes de cette pathologie qui se transmet à l'enfant par les parents sont visibles dès le sixième mois du nourrisson.

La transfusion sanguine demeure le seul moyen de lutte contre cette maladie et peut conduire au dépôt de fer dans les organes nobles à savoir le cœur, les reins, le foie et le pancréas. L'accumulation

du fer dans les organes est considérée comme la première cause de mortalité par cette maladie, d'où l'importance du dépistage précoce.

La thalassémie, aussi rare soit elle, représente une réalité dans notre pays. Environ 2% des Algériens sont porteurs de cette affection héréditaire, spécifique au Bassin méditerranéen. 45 000 nouveaux cas de thalassémie sont enregistrés chaque année dans le monde et elle décline, avec la drépanocytose le triste record de maladie génétique la plus diffusée dans les populations autour du Bassin méditerranéen.

Considérée comme un véritable problème de santé publique, cette maladie doit bénéficier du plus d'intérêt surtout dans les régions où la concentration de la maladie est importante.

Cette maladie se traduit par une destruction de globules rouges, ce qui implique un manque d'oxygène et donc des difficultés à respirer.

Dans la transfusion, on apporte du fer dans l'organisme,

en quantités supérieures à ce que peut tolérer le corps. Cette quantité de fer est prisonnière et n'a pas par où sortir. Durant toute notre vie, nous avons 4mg de fer. Chaque transfusion apporte au corps 200mg de fer. Cette accumulation va se stocker dans les organes et détruire les cellules, en particulier les cellules du cœur.

Les enfants ne vont pas grandir et les filles n'auront pas leurs règles. A la fin, les enfants vont devenir des pouponnes en chiffon. Pour ce qui concerne le traitement, on procède à l'apport du sang par des transfusions. Il est pratiquement impossible de trouver exactement le sang qu'il faut. Le meilleur traitement concerne la greffe de moelle épinière. Il faudrait un donneur compatible pour qu'on extraie la moelle à injecter. Il n'y a que les vrais jumeaux qui sont compatibles. Mais, en tant que jumeaux, les deux sont malades. Alors, s'il est le premier bébé, les parents auront à faire un autre bébé pour qu'on procède à l'extrait à partir du fœtus ou du placenta.



## CHU DE BÉNI-MESSOUS INVITÉE, HIER, AU FORUM DE DK NEWS



# Quid des réactifs ?

« Depuis un an, nous n'avons pas de réactifs ! Le fournisseur qui nous livrait tous les 15 jours a cessé de le faire. Pour la raison qu'il n'est pas payé à l'avance sur la quantité commandée. Le ministère dit qu'il ne peut payer que sur présentation de la marchandise... Sans réactif les accidents peuvent survenir et abréger la vie d'une personne. »



## 40 ans au service du malade !

O. Larbi

La professeure est chef de service au CHU de Béni-Messous, elle traite la maladie depuis 40 ans.

Elle voit des enfants de 2 ans grandir, en suivant un traitement lourd (transfusions), aller à l'école, réussir aux différents examens scolaires, entrer à l'université et puis mourir à 23ans.

Ses enfants-elle fait partie de la famille- sont nés de parents qui ont dans leurs gènes, un trait ou une anomalie qui fait que le sang est carencé en hémoglobine, qui transporte l'oxygène dans l'organisme. La professeure dit que leur hémoglobine est cassée.

L'enfant présente des symptômes d'anémie, ne grandit pas normalement... Dès que la maladie est diagnostiquée- encore faut-il disposer des réactifs qui le permettrait-, commence un traitement très lourd : les transfusions sanguines qui apportent à l'organisme le sang présentant un rhésum compatible que l'organisme ne rejette pas. Sinon l'opération est répétée jusqu'à ce que le sang nouveau convienne ... Si l'hémoglobine transporte l'oxygène, il est clair que le risque est voir l'enfant mourir par étouffement.

Mme Belhani n'a pas besoin de le dire, elle en a vu des enfants mourir ! Avec des réactifs, le thérapeute saurait immédiatement quel sang est compatible avec l'hémoglobine « cassée » du patient. «Depuis un an, nous n'avons pas de réactifs ! Le fournisseur qui nous livrait tous les 15 jours a cessé de le faire. Pour la raison qu'il n'est pas payé à l'avance sur la quantité commandée. Le ministère dit qu'il ne peut payer que sur présentation de la

### “ LA THALASSÉMIE EST UNE MALADIE SOCIALE ET SOCIÉTALE ”

marchandise...Sans réactif les accidents peuvent survenir et abréger la vie d'une personne. » La professeure Belhani n'ose pas penser que c'est le prix des réactifs qui fait problème : en effet, le petit flacon de liquide revient à 50 000 DA. Revenons aux transfusions : l'organisme a besoin de 4mg de fer dans le sang, les transfusions en transportent 25mg ! Ce fer est emmagasiné dans la rate et le foie, sur le cerveau : Ces organes nobles grossissent. « J'ai vu des enfants blonds brunir du fait de ces dépôts de fer », fit-elle.

Il y bien un traitement oral, mais nous avons un problème : l'entreprise indienne qui le fabrique- il n'est pas cher du tout-, a changé d'adresse et le ministère

lui demande de constituer un nouveau dossier d'agrément ! »

Encore une année à attendre et comme la thalassémie ne possède pas un lobby puissant, personne ne s'en préoccupe si ce n'est les médecins et les parents.

La thalassémie est une maladie orpheline- seulement 2% de la population en sont atteints- et « oubliée. C'est une maladie des pauvres ! » Alà question de savoir si on peut éviter la maladie, la professeur dit : «Oui. Mais comment empêcher deux jeunes qui s'aiment, qui ont fait un projet de vie, qui aspireront à tout partager, comment donc les empêcher ? Ils disent bien sûr qu'ils ne feront pas d'enfants ; mais quelle femme peut tenir cet engagement

taire au moment de la grossesse. Sur tous ces points, Mme Belhani a écrit des rapports, fait des propositions, sensibilisé, sans succès. Elle a encore demandé la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de suivi des thalassémiques, «la maman ne pouvant seule faire les transfusions, à un petit de 2 ans qui bouge tout le temps, qui a d'autres besoins ; sans parler des autres obligations ménagères.» L'équipe doit être composée d'hépatologues, de cardiologues, d'hématologues et de radiologues. La seule façon d'avoir ces équipes de suivi est de les institutionnaliser ! Espérons avec la professeure Belhani que la pauvreté n'est pas rédhibitoire.



## Mariage consanguins et endogamies...

R. Rachedi

Etant la maladie génétique la plus diffusée dans le Bassin méditerranéen, la thalassémie qui est classée dans la case des maladies orphelines toucherait selon l'OMS près de 2% de la population nationale.

« Officiellement on ne sait pas exactement quelle est l'ampleur de cette maladie, cependant on estime qu'il y a actuellement entre 2500 et 3000 thalassémiques en Algérie», a affirmé hier M. Missoum Boudjema, vice-président de l'association "El Hayet" de la wilaya d'Alger en marge du Forum de

DK News. A cet effet, l'intervenant a signalé que les wilayas d'El Tarf et Skikda étaient les plus touchées par cette maladie dont l'incidence s'explique en partie par les mariages consanguins et l'endogamie. «Plus de 850 cas ont été enregistrés durant l'année dernière dans la seule wilaya de Skikda et le constat est bien plus alarmant à El Tarf» a indiqué M. Missoum. Dans ce cadre, l'interlocuteur a plaidé pour l'introduction de l'électrophorèse de l'hémoglobine dans la liste des examens biologiques exigés avant le mariage. «Ce test permettra de détecter le gène responsable de la maladie et d'informer les futures mariées sur les risques engendrés par leurs unions» a fait savoir M.Missoum. Par ailleurs, afin d'améliorer la prise en charge des thalassémiques, l'intervenant a signalé que 12 associations avaient été créées à travers le territoire national.

Elles se chargent entre autres de l'orientation et de la sensibilisation des malades. «Notre première action en tant que mouvement associatif a été l'introduction de la thalassémie dans la liste des maladies chroniques pour permettre aux malades de bénéficier d'une couverture sociale», a indiqué M.Missoum, en soulignant que l'ensemble des 92 adhérents de l'association El Hayet possédaient une assurance maladie.

## **ALGÉRIE - TUNISIE M<sup>me</sup> Leila Tayeb s'entretient avec le président de l'Assemblée constituante tunisienne**

La vice-présidente du Conseil de la nation, M<sup>me</sup> Leila Tayeb, s'est entretenue hier à Alger avec le président de l'Assemblée nationale constituante tunisienne, M. Mustapha Ben Jaafar, et la délégation qui l'accompagne, indique un communiqué du Conseil. Lors de l'entretien, les deux parties ont affirmé que l'Algérie et la Tunisie «aspirent au renforcement de leurs relations historiques et fraternelles au mieux des intérêts des deux peuples et pays et à l'établissement de la paix et la sécurité dans la région», précise la même source.

Les deux parties ont en outre souligné «la nécessité d'intensifier la coopération parlementaire à travers l'échange d'expériences et l'approfondissement de la concertation entre les deux institutions législatives notamment en ce qui concerne les questions d'intérêt commun», ajoute le communiqué.

## M. KSENTINI **Affaire du jeune Khoualed : «Nous solliciterons la liberté conditionnelle ou la grâce royale»**



Le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH), M. Farouk Ksentini, a annoncé, hier à Blida que son instance sollicitera «la liberté conditionnelle ou la grâce royale» au profit du jeune athlète algérien Khoualed Islam, actuellement détenu au Maroc. «Si le jugement est définitif et que le père du jeune Islam n'introduit pas un recours après 3 mois résolus, nous solliciterons la liberté conditionnelle, conformément aux dispositions fixées par la loi marocaine en la matière», a indiqué M. Ksentini à l'APS, en marge de la visite du groupe parlementaire d'amitié algéro-français au groupe alimentaire «Sim».

Il a ajouté qu'en cas de refus de la liberté conditionnelle, il est possible d'introduire, avec l'accord du père d'islam, une demande de grâce royale, considérée, selon M. Ksentini, comme «l'ultime recours sur lequel de grands espoirs sont fondés pour être agréé». La Cour d'appel d'Agadir (Maroc) a confirmé en appel la peine d'un an de prison ferme assortie d'une amende de 400.000 dirhams, prononcée en première instance. Détenu depuis le 11 février, le jeune rameur Khoualed (15 ans) qui prenait part à un entraînement à Agadir avec l'équipe nationale de voile, est accusé d'«atteinte à la pudeur contre un mineur».

# LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE MARCHANDISES ILLICITES ET L'ATTEINTE AUX DROITS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## «L'atout coopération»

L'engagement d'une réflexion pour la mise en place d'un « système » où toutes les parties concernées vont intervenir dans la lutte contre le trafic de marchandises illicites et l'atteinte aux droits à la propriété intellectuelle, a été recommandée hier à Alger par le Directeur général de la Sécurité nationale (DGSN), le général-major, Abdelghani Hamel.

«Nous devons réfléchir à la mise en place d'un système où toutes les parties (police, ministères, douanes, Interpol) vont intervenir pour faire face et contre-carrer les auteurs des crimes de trafic de marchandises illicites et d'atteinte aux droits à la propriété intellectuelle», a suggéré M. Hamel dans son allocution marquant la clôture d'un séminaire de deux jours ayant traité du même thème (trafic de marchandises illicites et atteinte aux droits à la propriété intellectuelle).

Le général-major a considéré que «quel soit le niveau d'organisation des auteurs de ces crimes et malgré leur répartition à travers les frontières, ils doivent être traqués et neutralisés» et ce, a-t-il dit, grâce à la «conjugaison des efforts de l'ensemble des parties intervenantes dans la lutte contre ces crimes».

« Il s'agit d'assurer la sécurité du consommateur, mais aussi de protéger les droits d'auteur et des créateurs et de préserver les intérêts des opérateurs économiques dans les deux secteurs public et privé», a encore expliqué M. Hamel. Tout en se « félicitant » de la réussite et des objectifs atteints par le séminaire.

---

SELON L'OIT

# **Chômage élevé chez les jeunes universitaires en Algérie et d'autres pays du MENA**

Le taux de chômage chez les jeunes ayant un niveau scolaire post-secondaire est plus élevé que ceux ayant un niveau inférieur dans des pays du MENA, tels que l'Algérie, l'Egypte et le Maroc particulièrement, a indiqué hier l'Organisation internationale du travail (OIT) dans un rapport sur les tendances mondiales de l'emploi des jeunes.

Selon les chiffres de l'UIT, le chômage des jeunes ayant un niveau scolaire tertiaire (ou post-secondaire) dans les pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) est parmi les plus élevés au monde avec un taux de 21,4% en Algérie, de 18,9% en Egypte et de 17,4% au Maroc. Selon les derniers chiffres,

le taux de chômage en Algérie est de 10%, et touche particulièrement les jeunes. Selon un récent rapport du Conseil national économique et social (CNES), le chômage est de 22% chez les jeunes de la tranche d'âge des 16 à 24 ans, ainsi que pour les universitaires (16,1%). Pour l'OIT, l'inadéquation entre l'offre et la demande des compétences est un «problème structurel» du marché du travail dans la région MENA en général, qui est illustré à travers les taux de chômage par niveau d'instruction. À ce propos, elle explique que le décalage professionnel et l'inadéquation des compétences qui s'amplifient dans cette région «risquent de se perpétuer faute

de politiques propices à la requalification des demandeurs d'emploi en collaboration étroite avec le secteur privé».

Dans ce sens, l'OIT constate que si dans la plupart des pays avancés, les personnes ayant des niveaux élevés d'instruction sont moins susceptibles d'être au chômage, «cela ne semble pas s'appliquer aux pays de l'Afrique du Nord», ajoutant que «des perspectives de trouver un emploi pour les personnes ayant achevé un cursus universitaire ne sont guère réjouissantes».

L'autre constat fait par les auteurs du rapport est qu'en Algérie, les jeunes femmes sont, de loin, «plus susceptibles d'être touchées par le chômage que les jeunes

hommes». Dans ce sens, elle indique que le taux de chômage des jeunes femmes tourne autour des 37% contre 18% pour les jeunes hommes dans le pays. Abordant l'Afrique du Nord en particulier, l'OIT indique que le taux de chômage est «très élevé» chez les jeunes, s'établissant à 23,7% en 2012 et demeura proche des 24% jusqu'en 2018.

proche des 24, jusqu'en 2018.

Le Moyen-Orient, le taux de chômage des jeunes est de 28,3% et devra grimper, selon les projections actuelles, à 30% en 2018. Les jeunes femmes dans ces deux régions sont les plus durement touchées par le chômage avec un taux de 37% en Afrique du Nord et de 42,6% au Moyen-Orient.

ALGÉRIE - UE

## **Entretiens de M. Yousfi avec le chef de la délégation européenne à Alger sur la coopération énergétique**

Le ministre de l'Energie et des Mines Youcef Youssi, a reçu hier l'ambassadeur en chef de la délégation de l'Union européenne en Algérie, Marek Skolil avec qui il s'est entretenu du renforcement des relations de coopération entre les deux parties.

Ces entretiens ont porté sur «le renforcement des relations de coopération et de partenariat entre l'Algérie et l'UE dans les domaines des hydrocarbures et de l'énergie notamment les énergies renouvelables», précise un communiqué du ministère. M. Yousfi qui a présenté



les grands axes du programme national de développement des énergies renouvelables, a mis l'accent sur la formation et la recherche scientifique dans ce segment. Le mémorandum d'entente sur le partenariat stratégique entre l'Algérie et l'UE dans le domaine énergétique a été également abordé par les deux parties, a-t-on ajouté.

Ce mémo pourrait être signé à l'occasion de la prochaine visite à Alger du Commissaire européen à l'Energie, selon la même source.

APS

**2<sup>e</sup> partie et fin**

# LE 8 MAI 1945 EN ALGÉRIE

# MASSACRE

# À HUIS CLOS

**Amar Belkhodja**

Certainement, que le bruit des bombardements des meutes algériennes ne parvenait pas là où les gens festoyaient dans l'euphorie, les retrouvailles et la paix.

Et puis on était déjà saturé de trop d'horreurs à la vue des rescapés des camps de concentration nazis, des photographies des camps de la mort et des monticules de squelettes humains qui avaient sans doute été tout réflexe d'indignation ou de réprobation, mais aussi à l'écoute de leurs récits.

En métropole, l'accordéon égayait les bals et on n'allait pas s'encombrer l'esprit pour quelques coups de feu dont l'écho s'estompait bien par-dessus une paisible Méditerranée. Il faut aussi dire qu'en Algérie, on assassinait à huis clos. Emportée dans le tourbillon des incompréhensions, des paradoxes, de l'ingratitude et du plan de destruction humaine, l'Algérie ne savait plus quels morts elle devait compter.

Ceux qui n'étaient pas revenus de la guerre pour la délivrance de la France ou ceux qui tombaient tous les jours à Sétif, Guelma et Kherrata ? « Jamais, depuis la conquête, l'Algérie n'avait connu, même aux jours les plus sombres de son histoire, de répression plus féroce contre un peuple sans défense », écrivait-on en 1946.

## Sétif : Le début de l'hécatombe

La célébration de la fête de la Victoire sert en même temps de prétexte aux Sétifiens qui saisissent justement cette occasion exceptionnelle pour revendiquer dans la joie et l'enthousiasme l'indépendance nationale. L'emblème national, cousu la veille ou l'avant-veille dans les foyers, est brandi pour rehausser la manifestation populaire et lui donner son caractère patriotique. Il est associé aux drapeaux des alliés et aux banderoles sur lesquelles on pouvait lire : « Vive la charte de la Société des nations » ; « Libérez Messali » ; « Vive l'Algérie indépendante ».

Aux premières heures de la matinée, la marche s'ébranla, regroupant des milliers de personnes, entonnant des chants patriotiques qui ajoutent au sentiment nationaliste émotion et verve. On parlait de 15 000 participants. Ce mardi 8 mai 1945 était un jour de marché qui avait

**Des tribunaux d'exception furent institués, 181 personnes « jugées » et condamnées à mort dont 82 sont exécutées. 64 Algériens sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Bon nombre de cadres et militants du PPA ne quitteront les prisons colonialistes qu'en 1962, date de l'indépendance.**

## 45.000 MORTS !



drainé les habitants des villages situés dans les environs de Sétif. Personne n'était armé. L'encadrement suivait à la lettre les instructions des militants du PPA clandestin qui n'avaient jamais pensé que le marché tournerait au drame. Assurément, puisque des manifestants étaient porteurs de couronnes de fleurs et déployaient les drapeaux des puissances alliées.

De même que les premiers rangs étaient composés de jeunes SMA. Des policiers bloquent alors la marche au niveau du Café de France et tentent d'arracher le drapeau algérien. Les jeunes Sétifiens refusent de céder leur emblème. Un policier sort son revolver et tire sur le porte-drapeau. Bouzid, Saâl s'écroule. C'était le premier martyr. Des milliers d'Algériens connaîtront le même sort dans les journées qui vont suivre. C'est le printemps rouge.

D'autres policiers surgissent et font feu dans le tas, rasant les premiers rangs. La fusillade provoque la panique. Puis, c'est pra-

tiquement l'émeute. Les manifestants tentent d'organiser leur autodéfense. Les mitrailllettes crépitent de nouveau. Des corps s'affaissent. Les boutiques baissent rideau.

Des Français sont agressés et tués dans la rue. Leurs compatriotes déclarent aussitôt leur hostilité : de leurs balcons, ils tiennent sur la foule et lancent toutes sortes de projectiles sur les manifestants. Surexcités, les Algériens dispersés en groupes, s'attaquent aux Français qu'ils rencontrent. La situation est incontrôlable. Le mouvement échappe aux organisateurs du PPA.

C'est dans cette mêlée meurtrièr que les Algériens réalisent un autre exploit. Ils déposent quand même leurs gerbes de fleurs au monument aux morts, cependant que de nouvelles victimes sont déplorées parmi eux. Sétif entre, en cette matinée sanglante, dans l'histoire du martyrologue algérien. La chasse aux Arabes commence. La Légion étrangère et la milice donnent le

ton. On tire sur tout ce qui bouge. Des pièces d'artillerie sont postées sur les hauteurs de la ville. La population est désormais prise en otage. On tire sans sommation. Les patrouilles mettent à sac les domiciles et arrêtent leurs occupants. Même le gardien du cimetière s'arme d'un fusil mitrailleur pour tirer sur les cortèges musulmans qui venaient enterrer les premières victimes. La ville est en état de siège. La nouvelle des émeutes de Sétif gagne le jour même les environs. Les troubles se propagent instantanément aux zones rurales où la paysannerie était prête à agir au moindre appel à l'insurrection.

Des soulèvements locaux s'improvisent un peu partout dans les villages. Sans chefs ni organisation précise. Les premières attaques surprises font plusieurs victimes européennes. L'agitation gagne Aïn El Kebira, Kherrata, Béni-Aziz, Béjaïa. Des colons, des commerçants et des fonctionnaires sont assiégés et tués par les insurgés. Les postes

de gendarmerie, les recettes postales et municipales, les tribunaux sont attaqués et les lignes téléphoniques sabotées.

## L'horreur à Béni-Aziz

La réaction des forces militaires est violente et impitoyable. Troupes, Légion étrangère et milice se ruent sur la population de Béni-Aziz, centre situé à 60 km de Sétif. Les atrocités deviennent alors monnaie courante. Un enfant est enlevé à sa mère et jeté dans un brasier. Des hommes sont brûlés vifs. Des corps sont découpés à la scie. Les magasins des habitants sont brûlés. Des malades atteints de typhus qui sévissaient à l'époque furent massacrés jusqu'au dernier. Des corps sont découverts mutilés, sans oreilles. 457 Algériens périssent dans un sinistre centre de torture, les uns brûlés, les autres égorgés à la scie. A certains autres, on creva les yeux. A Béni-Aziz, on se souvient encore de l'horreur. On ne pardonnera jamais à cette population d'avoir attaqué la gendarmerie et brûlé les biens des colons. A Théniet-El-Kourchaf, les militaires français obligent les gens à creuser leurs propres tombes avant d'être passés par les armes. Ceux qui avaient fui dans les djebels passèrent trois mois dans l'isolement, traqués par des colons et la faim. Ils se nourrissaient d'herbes et de racines. L'artillerie, dès le 11 mai 1945, pilonnait les meches de la région de Beni-Aziz tandis que les rats-singes battaient leur plein. Les soldats français brûlaient tout et tuaient sans sommation sur les gens qu'ils rencontraient. Quand ils eurent eu vent d'une amnistie, en juillet 1945, les fugitifs, sans armes et sans vivres, reviennent à Beni-Aziz où les Français, niant les droits de l'homme, les soumirent à horribles séances de torture.

Les habitants furent regroupés sur une place pendant deux jours sous un soleil accablant, sans manger ni boire. Pendant 17 jours, les habitants de Beni-Aziz subirent les pires humiliations, leurs femmes sont déshonorées. D'autres ont choisi de ne pas quitter le maquis. Dix ans après, ils s'intégreront aux premières unités de l'ALN. La guerre de Novembre venait d'éclater. Beaucoup d'entre eux périrent dans cet ultime combat pour la liberté. Les Oradour-sur-Glane, on en commettait par série, dans le silence et l'impunité. Là-bas à Paris, on laissait faire.

•••

•••

On se bouchait les oreilles pour ne pas entendre les cris de douleur et de détresse d'un peuple qu'on assassinait dans une fureur indescriptible. Il fallait maintenir l'ordre par n'importe quel moyen, avait recommandé séchement le général de Gaulle.

### **Kherrata : Les gorges de l'eau-delà**

Les nouvelles des incidents de Sétif arrivent à Kherrata. Dans les milieux français, c'est l'inquiétude et l'effervescence. Les colons sont armés. Ils s'enferment au château Dussais. Aussitôt, ils sont assiégés par une foule de paysans qui affluaient de toutes parts. Le boulangier, le juge de paix et le postier sont tués, tour à tour, alors qu'ils tentaient de faire disperser les assiégeants à coups de feu. Les renforts arrivent. La Légion étrangère est déployée sur les lieux. Elle tire sur la foule en utilisant les mitrailleuses, fixées sur des half-tracks, fauchant plusieurs dizaines de personnes qui tentaient de fuir. L'aviation, appuyée par l'artillerie, arrive à la rescoufse et bombarde les environs de Kherrata.

A Kherrata, le 9 mai 1945, des dizaines de personnes sont abattues dans la rue, sans sommation et à bout portant, par une horde de militaires et de miliciens sanguinaires qui semblaient prendre goût à un jeu macabre. Les gorges de Kherrata sont évoquées avec beaucoup d'émotion. Des dizaines d'Algériens, y compris des femmes et des enfants sont jetés dans le vide du haut de Châabat-El-Akhra. Les tueurs ramenaient de partout des camions chargés de familles algériennes qu'ils poussaient ensuite dans les ravins. L'hécatombe se poursuivra sans répit pendant tout le mois de mai à Kherrata. Le colon Parmentier se distinguerait tristement dans le massacre des Algériens. L'armée française asperge les gens d'essence et les brûla vifs.

### **Le drame des Hanouz**

Lounès Hanouz est un ancien bachelier qui s'était battu aux côtés des alliés. Il eut la compétence d'assurer le commandement d'un camp de prisonniers allemands qu'il avait la mission de « dénazifier » et de guérir du complexe de la race supérieure. Quand il rentre à Kherrata, il découvre une mère perturbée au point de perdre la raison et apprend que son père et ses trois frères furent fusillés sur un pont qui relie les gorges de Kherrata. Le pont porte désormais le nom des Hanouz.

L'un des trois frères a préféré se jeter dans le vide plutôt que d'être fusillé. Une drôle de manière de récompenser ceux qui s'étaient battus sur le front anti-fasciste, au lieu et place des capitulards de Vichy. Autre ironie du sort, Mohand Arab Hanouz, assassiné avec ses trois fils, était président de l'association culturelle franco-musulmane.

Le massacre d'hommes et de femmes se perpétra dans tous les villages proches de Kherrata. Les représailles furent odieuses. Beni-Merail, Tal-Ifacène, Bouarda, toutes les mechas ont eu leurs martyrs. Toutes avaient reçu la visite des miliciens et des légionnaires venus assassiner, piller et violer les femmes sous le regard de leurs parents.

### **Guelma : Ville martyre**

A Guelma, bien avant le 8 mai 1945, colonialistes et provocateurs faisaient courir le bruit que la sécurité et l'existence même de tous les Européens étaient menacées par les Arabes, résolus à les rejeter à la mer. La psychose gagna les esprits. Le 8 mai 1945, les Guelmouis organisent une manifestation semblable à celle qui se déroula le matin à Sétif. C'est vers 18 h que 10 000 personnes entament leur marche pacifique à partir d'El-Kermat. Allergique au drapeau algérien, le sous-préfet André Achary, flanqué de ses sbires, fait obstacle au défilé algérien et tente de faire disperser les gens à coups de feu. D'autres policiers et civils français utilisent leurs armes à feu. Bouaâza El-Hamadi est blessé mortellement. C'est le premier martyr de Guelma. Le soir même, le sous-préfet Achary fait arrêter plusieurs personnes.

Les noms de Lestrade-Carbonel, préfet de Constantine et d'André Achary, sous-préfet de Guelma, seront tristement célèbres pour le zèle et la haine que ces deux représentants du colonialisme ont mis pour déclimer des populations sans défense. Le sous-préfet de Guelma, ancien tortionnaire sous le régime de Vichy, dirigea en personne les opérations d'arrestations et d'assassinat des enfants de Guelma, de ses meilleurs enfants. La ville va vivre son plus grand drame. Dans les centres environnants, la population algérienne, avertie des abus perpétrés contre Guelma, s'insurge et marche sur la ville. Neuf colons sont tués. La ville est encerclée. Le couvre-feu y est décreté. Et comme à Sétif, le carnage commence. La ville de Guelma vivra certainement les plus tragiques moments de toute son histoire. On brûle les maisons, on tue les hommes et les femmes avec rage. Dans les prisons, on torture sauvagement les habitants pour les achever par la suite en les jetant dans les fosses communes. La milice se surpassera et excelle dans le meurtre collectif, le viol et le pillage. A Guelma, c'est l'enfer. L'assassinat collectif persiste dans plu-



sieurs villages, à Oued-Chehma, Bouchegouf. L'aviation bombarde Millésimo(Belkheir), Boumaha, El-Fedjoudj. Les passagers du train allant vers le Khroub et la Tunisie sont descendus de leurs compartiments. Beaucoup d'entre eux sont passés par les armes. Des détenus sont enlevés de la prison de Guelma pour être ensuite exécutés. Les 40 scouts du groupe Ennoudjoum de Guelma sont fusillés et enterrés dans l'une des fosses communes de kef-El-Boumba. La chasse est donnée aux militants des AML (Amis du manifeste et de la liberté), aux sympathisants de ce mouvement ainsi qu'à ceux qui fréquentent les médersas de Ben Badis. 70 d'entre eux sont passés par les armes. 500 autres jeunes sont enlevés et assassinés dont certains sont criblés de balles et brûlés à l'essence. Le sous-préfet André Achary qui est présent à presque toutes les opérations macabres, assiste un jour à l'exécution de 7 Algériens à Villard. Il donnera ensuite l'ordre d'entasser leurs corps devant l'église (?) où ils seront aspergés d'essence et brûlés. Les restes de ces malheureux seront jetés, comme de répugnantes détritus, dans un trou.

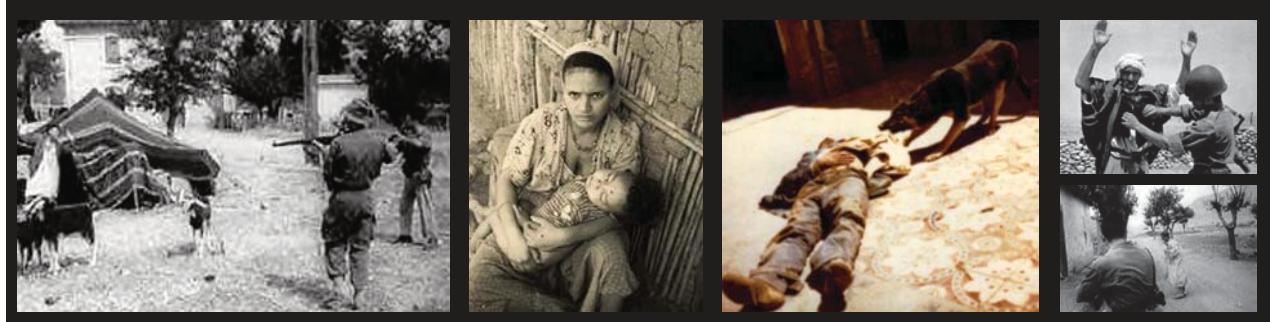
### **Le testament de Smaïn Abda**

Smaïn Abda, secrétaire de la section AML de Guelma, est arrêté et assassiné, dès les premiers jours de mai 1945. Il avait à peine 22 ans. L'ancien élève de la médersa supérieure d'Alger gardera un sang-froid exemplaire. Dans les geôles de Guelma, il dirigera lui-même les prières de ses camarades et leur conseillera d'observer un jeûne complet. Quand ses bourreaux sont venus l'emmenner au poteau d'exécution, Smaïn Abda avait écrit en arabe sur le mur de sa cellule : « Nous sommes des braves engagés dans le dur combat pour la libération de la patrie. Nous ne craignons point la mort et nos ennemis ne nous font pas peur. Mieux vaut un jour de vie dans la dignité que mille ans passés dans la servitude » (Egalité n° 96 du 26 septembre 1947).

Martyr de mai 1945, Smaïn Abda symbolise le sacrifice d'une jeunesse ardente attachée profondément à la patrie. Drame collectif que celui de mai 1945. Mais que de drames individuels tel celui de Abdallah Reggui qui laissa ses jambes en combattant pour la France en 14-18. La poitrine barrée de 5 décorations, il opte pour la nationalité française et se fixe en France où il croit être définitivement adopté par la grande famille chrétienne. Bien longtemps après, il décide de rendre visite à sa famille laissée en Algérie. Il rentre au pays en avril 1945. C'est-à-dire quelques jours avant le drame. Quand les troubles éclatent, il est jeté en prison par André Achary, sous-préfet de Guelma. Relâché quelques jours après, il apprend que ses deux frères et sa jeune sœur ont été tous assassinés. Pendant plusieurs mois, il est gardé en otage à Alger. Les autorités françaises empêchent ce témoignage de rentrer chez lui à Paris parce qu'il a des choses à révéler à ses amis français et aux journaux parisiens. Il racontera plus tard : « Je fus emprisonné et comme il se doit, bastonné. J'ai compris, pendant mon séjour en prison, que ce n'était pas tant l'exploitation de l'homme par l'homme que l'humiliation de l'homme par l'homme qui est à l'origine du drame colonial ».

•••





•••

Sa sœur Zohra Reggui, âgée d'une trentaine d'années, connue pour sa double culture, subit pendant sa détention les pires affronts. Elle est torturée à mort par les miliciens qui lui rasent sa chevelure et lui font endurer les pires outrages. Toutes ces humiliations subies dans son corps et dans son honneur n'altèrent pas un seul instant sa grande dignité. Elle crache son mépris à ses tortionnaires, arrache le bandage qui lui recouvre les yeux et crie « Allah Akbar, Tahia El Djazair » (Dieu est grand, vive l'Algérie), avant d'être transpercée par les balles de la milice française. La Gestapo est morte. Vive la Gestapo.

Sur le point d'être fusillé, un autre Guelma crée à la face des militaires : « Lâches, vous pouvez me tuer, mais mon fils me vengera ! ». Aussitôt, l'un d'eux se détache du peloton, court à la maison de la victime, trouve un enfant de neuf ans et le tue à bout portant. On ramène le petit corps sans vie et on le jette aux pieds du père avant de l'exécuter. Le 13 mai 1945, Lessard-Carbonel, préfet de Constantine, et le général Duval viennent en visite d'inspection macabre à Guelma. Les deux hommes surexcitent les militaires à s'acquitter de leur devoir de Français et qu'il leur faudra continuer à assurer l'ordre par tous les moyens pour montrer que la France est une grande puissance. Seul le docteur Michel, médecin-colonel de l'hôpital militaire s'oppose contre l'appel au meurtre collectif.

« Nous, médecins, commettons parfois des crimes involontaires dans l'exercice de notre profession. Nous ne voulons pas en commettre sciemment. Je ne prendrai pas les armes et je ne tuerai point des innocents », lance-t-il à ses compatriotes résolus, eux, à poursuivre leurs sinistres opérations de lynchage (*Egalité*, n°5 du 19 septembre 1947).

Le préfet de Constantine bouscula le brave docteur, le traitant de mauvais Français. Le docteur Michel eut à soigner plusieurs Algériens pendant les sanglantes journées de Guelma. Guelma pleure, Guelma gémit, Guelma se meurt. Digne, mais impuissante, elle est dévorée, assassinée. Guelma est amputée de sa jeunesse, de son intelligence, de sa beauté et de sa gloire. Mais elle refuse de mourir. Elle portera le deuil, mais elle refusera de pleurer. Elle n'oubliera pas son jeune Smaïn Abda et sa belle Zohra Reggui.

La région de Guelma pullule de charniers. Des groupes entiers d'Algériens sont assassinés. Il fut établi à vue d'œil et sans enquête que les massacres avaient largement débordé sur les limites des soulèvements dans l'espace et dans le temps. La commission Tubert, qui fut mandatée d'enquêter sur ces horribles événements, n'a-t-elle pas été rappelée illico presto par le général de Gaulle 24 heures après son arrivée à Sétif ? De même que les attaques n'avaient

pas fait d'autres victimes françaises au-delà du 10 mai 1945. Or, la répression se poursuivra en certains endroits jusqu'en juillet 1945. Le mois de mai sera évidemment le mois le plus meurtrier et celui qui concentrera le plus grand nombre de tueries collectives. Peu d'écris furent réservés à cette horrible hécatombe à cause de la conspiration du silence, ourdie par le colonialisme français. Néanmoins, des historiens diront, quelques années plus tard, que « jamais, peut-être, force française ne frappa un peuple colonisé avec une telle brutalité et sur une échelle aussi vaste ».

#### Conclusion

Le lendemain des massacres, le gouvernement général Chataignier désigna une commission administrative d'enquête présidée par le général Tubert, chargé de faire toute la lumière sur les troubles d'une aussi grande ampleur et qui ont entraîné la mort de plusieurs milliers d'hommes. Or, un télégramme du pouvoir central de Paris mit fin aux travaux de la commission qui n'avait séjourné que 24 heures à Sétif. Le régime colonial était trop pressant pour permettre de dévoiler les ignobles crimes commis par les autorités et la milice contre des populations désarmées.

Dans un appel lancé le 1<sup>er</sup> mai 1946 à la jeunesse algérienne, Ferhat Abbas rappelait, en termes percutants, les moments du mar-

tyologue : « Que dirais-je à ceux qui le racisme, la maladie chrétienne des colonies a toujours aveuglés ? Que dirais-je à ceux qui après s'être vautrés dans le vichysme, ont exploité le gaullisme pour conserver des privilégiés d'un autre âge et maintenir dans la servitude un peuple en haillons ? Que dirais-je à ces officiers qui se sont baignés dans le sang des Arabes et, à défaut d'autres victoires, en ont remporté une sur le « front » de Kherrata, contre des vieillards, des femmes et des enfants ? Que dirais-je à ceux qui ont épilogué à l'infini sur la « sauvegarde des indigènes » alors que des Européens sont descendus, en un seul jour, du sommet de la hiérarchie sociale, où les avaient élevés des siècles de civilisation, au rang des bas émeutiers » (face au crime colonial et à la forfaiture de l'administration, appel à la jeunesse française et musulmane par Ferhat Abbas, 1<sup>er</sup> mai 1946, tract cité par C. Collot et J.R. Henry dans *Le Mouvement national algérien, texte 1912-1954*, OPU, 1977).

Mai 1945 sera une grave plaie qui saignera toujours dans la mémoire de la génération martyre. C'est une date qui aura fourni à l'avant-garde patriotique de nouveaux éléments de réflexion quant à l'organisation future d'une lutte armée qui ne tardera pas d'ailleurs à prendre forme. En 1947, les cadres rescapés des massacres et de la répression à grande échelle mettent en place l'OS (Organisation spéciale). Une aile paramilitaire du PPA clandestin de

Messali Hadj, figure qui incarna les aspirations à la liberté du peuple algérien. Mai 1945, s'il aura enfanté novembre 1954, demeure surtout une date où l'esprit de sacrifice du peuple algérien est mis encore une fois à l'épreuve. Des jeunes Algériens brandissant l'emblème national, ont accepté alors de mourir pour une patrie livrée depuis 1830 au pillage et à l'exploitation.

Mai 1945-Novembre 1954, les deux dates se confondent dans un sublime élán de sacrifice, confondant en même temps les mêmes fosses communes et les mêmes charniers, héritages macabres d'un régime qui fit du meurtre collectif un ignoble moyen d'éterniser les avanies et la misère chez le peuple colonisé. Le véritable juge d'humanité, l'authentique et irrécusable témoin des méfaits des hommes et des systèmes n'est autre que l'Histoire.

Les hommes ont le défaut de vivre exclusivement au présent sans évoquer le passé ni réfléchir à l'avenir en trouvant chaque fois des justifications à leurs actes répréhensibles par la morale et la civilisation. Le temps passe. Les siècles s'entassent les uns sur les autres, emportant avec eux la vie des hommes, leurs malheurs ou leurs honneurs. Ensuite, c'est la vérité qui vient bousculer les mémoires, interroger la conscience humaine. Elle l'interroge pour la révision de toutes les théories dénuées et absurdes. Elle interroge à l'insurrection morale contre les crimes collectifs ordonnés et exé-

cutes par des hommes prétendus « civilisés », contre des peuples qu'ils accusent d'incultes et d'arriérés. Les plus grands crimes contre l'humanité ont été commis sous le couvert des violentes conquêtes coloniales. L'Europe ne saurait nier aujourd'hui sa culpabilité dans les génocides commis en Afrique, en Asie et aux Amériques. L'honnêteté intellectuelle, l'intégrité morale, la volonté de guérir du complexe de supériorité consisteraient à ce que les officiels des puissances occidentales avouent et reconnaissent les crimes collectifs commis par les civilisations et les systèmes auxquels ils appartiennent. Ces confessions politiques et morales favoriseront le rapprochement entre les peuples, garantiront la paix universelle, combattront le racisme et la haine et encourageront la coopération et l'entraide entre l'ensemble des actions de la planète. Sans haine ni esprit de vengeance, nous désirons avec force que les générations algériennes apprennent que, dans le pays de Jughurta et d'Abdelkader, des crimes ignobles ont été commis contre leurs ancêtres. Eduqué aux vertus de la clémence et du pardon, le peuple algérien n'a pas pour autant le droit d'oublier. Nous désirons humblement informer le peuple français, les âmes nobles et généreuses, qu'elles sachent elles aussi, que ces crimes ont été commis en leur nom, et alors la nation française, élevée aux principes des droits de l'homme et du respect de dignité humaine, prendra conscience de l'impréscriptibilité de l'Histoire et par là même se rendra compte de la réparation morale dont l'Etat français est redévable à des milliers de morts, depuis l'extermination des Hajdout et des Aoufia en 1830 jusqu'aux massacres du 8 mai 1945 en passant par les enfilades des Ouled Riâh dans le Dahra en 1845. « Tant que la plaie hideuse de l'esclavage s'étalera dans nos possessions lointaines, tant que la force opprimera et exploitera la faiblesse, tant que le bon plaisir du soldat sera seule loi des pays conquis, tant que le massacre et la spoliation en seront le régime unique, tant qu'on pillera, tant qu'on brûlera, tant qu'on violera femmes et filles, je ne cesserai de protester par la plume et par la parole. Je continuerais à dénoncer les atrocités du Soudan, je dirai les abominations qui se sont commises et se commettent à Madagascar, je relèverai les crimes qui se perpétuent aux frontières de notre Indochine, je dénoncerai les spoliations, les vexations de toutes sortes auxquelles, en Nouvelle-Calédonie, on soumet les indigènes. » (Docteur Paul Vigné d'Octon).

A. B.

(\*) Journaliste-auteur  
(Barbare coloniale en Afrique, ANEP-Alger 2003).  
La première partie publiée hier est signée de notre collègue Amar Belkhodja et non de Said Abdjaoui comme cela a été écrit par erreur.

## TISSEMSILT : COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 L'OUARSENIS MARQUE L'ÉVÈNEMENT

OULD SIDI AMAR

La wilaya de Tissemsilt a célébré le 68<sup>e</sup> anniversaire des événements du 8 Mai 1945, par la concrétisation d'un riche programme à la mesure de cette journée historique importante dans l'histoire de notre pays.

Les moudjahidine accompagnés des membres de l'exécutif, du mouvement associatif en présence du wali de Tissemsilt, après avoir déposé une gerbe de fleurs au carrière des martyrs à Ain S'fa lieu tristement célèbre pour avoir abrité les tortionnaires français au cours des années 1958/1959 et où des dizaines de militants de la cause nationale ont laissé leur vie.

Là, ils se sont recueillis à la mémoire de ceux et celles qui ont donné ce qui leur est le plus cher pour que vive l'Algérie libre et indépendante. Cette journée inoubliable, pour revi-

vre cet événement historique ancré dans la mémoire des habitants de cette région historique (l'Ouarsenis) et par la même occasion un représentant de la famille révolutionnaire a donné un aperçu sur le 8 Mai et la révolution, en présence des autorités locales civiles et militaires ainsi que du public.

L'événement du 8 Mai 1945 a été aussi célébré et ce, à travers toutes les communes de la wilaya de Tissemsilt, pour marquer cette tranche de notre révolution qui est bien un nouveau important dans notre histoire. Le 8 Mai 1945, dans toutes nos régions du pays, à savoir Kherrouba, Sétif, Guelma, Saïda et bien d'autres lieux... des milliers de jeunes et moins jeunes, hommes et femmes tombaient sous les balles de l'ennemi colonialiste français, au cours d'un soulèvement populaire pacifique, au titre de la revendication de l'indépendance promise, le 8 Mai 1945 en Algérie 1949 et du 10 juin 1977.

Ainsi, ces crimes perpétrés, ce jour-là, ne sont que des infractions définissant le crime organisé contre l'humanité, mais aussi bien par le droit français, que par le droit de Nuremberg, ou il est stipulé que les éléments qui constituent le crime contre l'humanité sont « l'assassinat, l'esclavage, l'extermination et tout acte inhumain commis sur une population, avant ou pendant une guerre ».

Dans cette loi de Nuremberg, il est défini qu'un crime contre l'humanité peut aussi être commis en temps de paix. En Algérie, cette barbarie du colonisateur n'est nullement considérée en temps de guerre, appréhendée par toutes les lois internationales, Convention de la cour de la Haye du 23 juillet 1899 et du 18 octobre 1907, les statuts de Nuremberg et de Tokyo du 8 août 1945 et du 19 janvier 1946, ainsi que les Conventions de Genève du 12 août 1949 et du 10 juin 1977.

# Acné : les réponses à vos questions

Soleil, stress, alimentation, maquillage...

Tout ce qu'il faut savoir sur la peau grasse et l'acné pour adopter les bons gestes au quotidien.

## Pourquoi faut-il bien nettoyer sa peau ?

Se laver matin et soir permet de débarrasser la peau des impuretés. Il faut en revanche se montrer le plus doux possible. Utilisez un pain dermatologique ou un gel nettoyant sans savon, ne frottez pas et hydratez bien votre visage le matin avec une crème non-comédogène formulée pour les peaux grasses à tendance acnéique. Vous allez ainsi reconstruire le film hydrolipidique de protection de votre peau et mieux la préparer aux agressions extérieures : soleil, pollution, etc.

## Pourquoi ne faut-il pas toucher ses boutons ?

D'une part, vous risquez de favoriser l'apparition de nouveaux boutons et d'autre part, de laisser des cicatrices.

### Le stress est-il un facteur déclenchant ?

Le lien entre stress, peau grasse et acné est aujourd'hui établi. En période de stress, nous sécrétions des endorphines - des neuromédiateurs - qui vont activer la glande sébacée. Celle-ci va alors produire davantage de sébum.

### Le soleil, ami ou ennemi ?

C'est un faux ami en réalité. Si le soleil a bien tendance à assécher les lésions, il entraîne aussi l'épaississement de la couche cornée. La peau se protège ainsi contre les



rayons ultra-violets. L'amélioration constatée pendant l'été ne sera donc que de courte durée : l'épaississement de la peau provoque des poussées d'acné en septembre-octobre. Si vous vous exposez, il est, donc, conseillé d'appliquer une crème solaire anti-UVB et

UVA (indice 30).

### Peut-on manger ce que l'on veut ?

Oui car aucune étude n'a encore démontré de lien entre alimentation et acné. Seulement, pour votre santé, il est conseillé d'avoir une alimentation variée et équilibrée.

## Le zinc est-il efficace ?

Il a été prouvé que le zinc administré par voie systémique (sous forme de gélules ; en France, il s'agit du gluconate de zinc) a une action sur l'acné inflammatoire. Le zinc est un peu moins efficace que les cyclines mais il présente un intérêt dans certains cas particuliers (il peut être prescrit à la femme enceinte notamment ou n'interdit pas de s'exposer au soleil).

## Peut-on se maquiller ?

Ce n'est pas contre-indiqué. Choisissez de préférence une crème teintée. Celle-ci doit être certifiée non-comédogène. Les dermatologues recommandent d'acheter ses crèmes de soins et produits de maquillage en pharmacie ou parapharmacie. On parle alors de dermo-cosmétiques.

## Peut-on changer de dermo-cosmétiques ?

Il est préférable de ne pas changer trop souvent de soins (crème hydratante, crème teintée, etc.) car la peau n'apprécie guère.

### Peut-on avoir de l'acné à l'âge adulte ?

L'acné disparaît en général vers 18-19 ans mais dans certains cas, ce problème peut perdurer à l'âge adulte. Certains acnés peuvent justifier un traitement par isotrétinoïne (Roaccutane® ou ses génériques).

## Qui dit peau grasse dit aussi cheveux gras ?

C'est fréquent en effet. Quand les troubles sont importants (le cuir chevelu est rouge, les démangeaisons sont intenses), le médecin peut prescrire à son patient un médicament remboursé, Cebiprox®. Il s'agit d'un shampoing à appliquer 2 fois par semaine. Sinon, il existe des shampoings à base de goudron ou d'acide salicylique, à appliquer plus de 2 fois par semaine également sous peine d'agresser le cuir chevelu. Si vous devez vous laver les cheveux plus souvent, utilisez alors un shampoing doux à usage fréquent.

# Acné : s'en débarrasser pour de bon

**Déjà qu'à l'adolescence, ces comédonas disgracieux nous compliquaient la vie mais maintenant qu'il faut affronter le regard de nos collègues de bureau, c'est presque pire. Pourquoi l'acné rattrape-t-elle les adultes et comment la vaincre définitivement ?**

### 1. L'acné ne touche pas seulement les ados

L'acné s'apparente à des anomalies du follicule pilo-sébacé : une hyperproduction de sébum (les points noirs et blancs) et une inflammation du follicule (les boutons rouges et les pustules).

On pense à tort que l'acné touche spécifiquement les adolescents. Hors il n'y a pas d'âge mais des périodes à risques : les premières semaines de la vie, la puberté mais aussi la vingtaine ou encore la grossesse et la ménopause. Les règles constituent aussi un moment critique. Sans compter que l'acné, si on ne la soigne pas, peut durer longtemps, même toute une vie. A l'âge adulte, les femmes s'avèrent plus à risque que les hommes. Leur acné se localise surtout sur le bas du visage. Elle affecte durablement l'image de soi et génère des difficultés relationnelles surtout dans le cadre professionnel.

### 2. Acné : les facteurs déclenchant chez l'adulte

Certains facteurs déclenchent l'apparition de l'acné chez l'adulte : un déséquilibre hormonal (en faveur des hormones mâles), l'usage de produits cosmétiques comédogènes, la prise de vitamines B (B12 surtout et B6) (souvent présentes dans les «cocktails») ou de cortisone, certains traitements anti-épileptiques mais aussi hormonaux (pilule et stéroïdes).

La fatigue, le tabac, le stress, peuvent aussi provoquer des poussées d'acné. La consommation d'aliments sucrés et de produits laitiers peut majorer l'acné mais n'est pas responsable de son déclenchement.

Autre idée reçue à combattre : le soleil améliorera l'acné. C'est faux ! L'action anti-inflammatoire du soleil donne cette impression mais en réalité la kératine s'épaissit pour se défrécher et dès le retour des vacances, des comédonas pointent... Enfin, il arrive aussi que l'acné apparaisse sans cause déterminée...

### 3. Les premiers gestes «anti-acné»

S'il n'y a pas d'inflammation (boutons rouges) mais seulement des points noirs, les adultes qui souffrent d'acné (soit 41% des femmes entre 19 et 45 ans quand même) peuvent trouver ce traiter ce problème toutes seules.

Tout d'abord en adoptant une meilleure hygiène de vie : sommeil, gestion du stress, arrêt de la cigarette, protection solaire...

- utilisation de produits de soin non comédogène
- nettoyage du visage deux fois par jour avec un soin lavant aux AHA ou un surgras,
- arrêt quand c'est possible des traitements responsables de la poussée d'acné (à décider uniquement en accord avec son médecin spécialiste),
- utilisation de crème traitante sans ordonnance.

La règle d'or : en cas de bouton, s'empêcher de toucher sous peine d'aggraver la situation. Le mieux : appliquer un produit asséchant et à peine évacuer le comédon si une pointe blanche se présente. Très important : pour le camouflage, choisissez du maquillage non comédogène.

### 4. Quand ça ne s'améliore pas

Si la situation ne s'améliore pas, que la peau s'irrite à force d'être triturée et que l'acné est d'emblée inflammatoire ou qu'elle représente une véritable gêne dans le quotidien, une consultation chez le dermatologue s'impose. Intervenir trop tard c'est risquer de se retrouver avec des cicatrices profondes.

Le spécialiste prescrira un traitement adapté en fonction du type d'acné. Pour une acné modérée : une crème à base de rétinoides, du peroxyde de benzoyl en cas de lésions inflammatoires minimales et des antibiotiques locaux pour assécher les boutons et empêcher de tripoter.

Pour une acné plus importante, le dermatologue prescrira en plus des cachets : du zinc (il régule la sécrétion de sébum), des cyclines (rarement des monocyclines) et pour les cas particuliers (femmes enceintes) des macrolides et enfin pour les femmes des pilules anti-androgéniques à base d'acétate de cyproprostane.

Les résultats apparaissent au bout d'un mois. En cas d'inefficacité, il reste le Roaccutane qui atrophie les glandes sébacées. Ce traitement long (entre 6 mois et 1 an) donne de très bons résultats : 50 % des personnes traitées n'auront plus jamais d'acné de leur vie !

En revanche, cela mérite un suivi rapproché : prises de sang régulières pour déceler des problèmes de cholestérol, tests de grossesse (ce médicament peut induire des malformations foetales).

## L'acné

L'acné est une maladie de peau qui touche près de 9 adolescents sur 10 et deux femmes sur cinq. Elle provoque des boutons sur le visage, le cou, le thorax et parfois le dos. D'origine hormonale, l'acné se soigne bien.

### Quelles sont les causes de l'acné ?

- L'augmentation des hormones sexuelles à l'adolescence.

Les hormones mâles comme la testostérone augmentent la production du sébum qui sera à hydrater la peau. Elles provoquent aussi la multiplication des cellules des glandes sébacées. Résultat : la sortie de la glande se bouché.

- Les fluctuations hormonales chez les femmes : à la prise ou l'arrêt d'une pilule contraceptive, la grossesse, la ménopause ou juste avant les règles.

### Quels sont les symptômes ?

- des points noirs
- des pustules (boutons blancs qui contiennent du pus)
- des papules (boutons rouges et douloureux)
- des nodules (boutons plus gros, durs, profonds et douloureux que les pustules)
- des kystes (lésions douloureuses et profondes contenant du pus)

### Quelles sont les personnes à risque ?

- les adolescents, en particulier les garçons
- les femmes
- les personnes dont les parents ont souffert d'acné

### Comment prévenir l'apparition des boutons ?

- en vous nettoyant le visage 2 fois par jour avec un savon doux
- en évitant de toucher à vos boutons pour ne pas répandre les bactéries à la surface de la peau
- en utilisant des produits non comédogènes à base d'eau pour vous maquiller
- en vous démaquillant avant d'aller dormir
- en mangeant équilibré
- en évitant de vous exposer au soleil sans protection (la peau s'épaissit pour se protéger du soleil et les boutons vont réapparaître après)

### Quels sont les traitements ?

On commence par un traitement local (crèmes, gels) à base de peroxyde de benzoyle pour lutter contre la prolifération des bactéries. Le dermatologue peut aussi vous faire un nettoyage de peau pour éliminer points noirs et points blancs.

Selon les cas, on peut vous proposer des cures d'antibiotiques de plusieurs mois, la prise de certaines pilules. Dans les cas les plus sérieux, on propose de la tétracycline (dérivé de la vitamine A) qui nécessite une contraception efficace. Il est, cependant, nécessaire d'être patient pour constater une amélioration.

Les cicatrices peuvent s'atténuer grâce à un peeling chez le dermatologue, une injection de collagène ou une dermabrasion pour les cicatrices les plus marquées.

# Acné adulte : toutes les solutions pour retrouver une peau nette

**Vous pensiez vous en être débarrassé après l'adolescence. Et voilà que ces vilains boutons reviennent vous empoisonner la vie. Traitements et astuces pour en venir enfin à bout.**

### 1. Les adultes aussi

On la croyait réservée aux ados, or l'acné touche de plus en plus de femmes. Mais chez les premiers, les boutons apparaissent plutôt sur les joues et le front. Alors que chez les femmes, ils sont surtout localisés sur le cou, le menton, le long de la mâchoire jusqu'au lobe de l'oreille. Leur aspect aussi est différent : les lésions sont inflammatoires, profondes, douloureuses, avec un risque important de cicatrices.

Les dermatologues ont du mal à expliquer cette explosion des cas d'acné chez l'adulte, mais quelques pistes se profilent. Le tabac figure au banc des accusés. Tout comme l'abus de cosmétiques mal adaptés, la pollution, le stress et les fluctuations hormonales. On sait que les germes adorent les sucrez rapides et les produits laitiers mais l'alimentation ne saurait, à elle seule, être responsable de l'apparition de l'acné.

### 2. Une cure d'antibiotiques

En cas d'acné sévère, une cure d'antibiotiques (cyclines) peut apporter une nette et rapide amélioration, minimisant ainsi les risques de cicatrices. Mais attention, pour être efficace, le traitement doit durer de trois à quatre mois. Et si peut, chez certaines femmes, favoriser l'apparition de mycoses vaginales. Un effet secondaire que votre dermatologue ou votre gynécologue sait prévenir et traiter.

### 3. Une cure de bardane

Pour retrouver un épiderme plus net et plus frais, faites une cure de bardane pendant deux mois. Sous forme de tisane, de gélules ou de suspension intégrale de plante fraîche (SIPF). Ses propriétés antibactériennes et dépuratives en font une alliée de choix des peaux à problèmes. Et si votre visage a tendance à briller, associez-y de la pensée sauvage.

### 4. Essayez l'homéopathie

L'idéal reste de consulter un médecin homéopathe, il vous prescrira le traitement fond le mieux adapté à votre terrain. Mais vous pouvez essayer les solutions suivantes :

Dans tous les cas: Sulfur iodatum 9CH, 5 granules par jour.

Vous avez la peau qui brille et des points noirs: Selenium 5 CH, 5 granules par jour.

Vos boutons sont infectés: Kalium bromatum 9CH, 5 granules par jour.

### 5. Une question d'hormones

Les déséquilibres hormonaux, la prise ou l'arrêt d'un contraceptif oral, la pose d'un stérol hormonal ont des répercussions chez celles dont la peau est très sensible aux androgènes. D'où une production excessive de sébum, voire des poussées d'acné. Parlez-en à votre dermatologue ou à votre gynécologue. Ils vous aideront à trouver la solution la mieux adaptée. Ainsi, les pilules contenant certains progestatifs permettent de réguler la production de sébum.

### 6. Des masques à l'argile

Mettez aux oubliettes les gommages, bien trop agressifs. Pour nettoyer votre peau en profondeur sans l'irriter, optez plutôt pour l'argile verte. Grâce à ses propriétés absorbantes, elle assainit l'épiderme, resserre les pores et favorise une cicatrisation en douceur. Comment bien préparer votre masque : versez de l'eau de camomille, apaisante, dans un bol. Ajoutez de l'argile en poudre jusqu'à obtenir une pâte onctueuse, et cinq gouttes d'huile essentielle de citron, un antiseptique naturel. Comment l'utiliser: appliquez-le en couche épaisse sur le visage et le cou. Rincez à l'eau tiède dès que l'argile commence à sécher. Prenez le temps de faire ce soin deux fois par semaine. (Ingrédients en vente dans les magasins d'alimentation naturelle et les pharmacies.)

### 7. Hydratez votre peau

Les peaux acnéiques ont elles aussi besoin d'être hydratées. Le matin, bien entendu, pour



les préserver des agressions extérieures tout au long de la journée. Mais également le soir, une trentaine de minutes après l'application des traitements prescrits par le dermatologue. Le but : compenser l'effet desséchant et irritant de ces produits. De nombreuses marques proposent des crèmes à la fois hydratantes, matifiantes et séborégulatrices, qui sauront répondre à vos besoins. Mais veillez bien à ce qu'elles soient non comédogènes.

Dérivé de la vitamine A, l'isotétrinoïne est plus connu du grand public sous le nom de Roaccutane®. Il donne de très bons résultats chez les adolescents. Chez l'adulte, il est réservé aux acnés importantes ou récidivantes. Il est contre-indiqué en cas de grossesse. En conséquence, il n'est prescrit qu'aux femmes sous contraception.

### 8. Le laser, c'est radical

Votre acné est vraiment très sévère ? Elle résiste aux traitements locaux, aux antibiotiques, aux cures d'isotétrinoïne ? Le laser peut venir à bout de lésions rebelles, kystiques en particulier, ou estomper des cicatrices. N'hésitez pas à en parler à votre dermatologue. Tous les médecins ne pratiquent pas cette technique, mais le vôtre pourra au besoin vous orienter vers un chirurgien. Le coût des séances, non prisés par la Sécurité sociale, varie beaucoup suivant le type de laser utilisé.

### 9. Maquillez-vous !

Deux bonnes raisons de rester coquette. Le maquillage forme une barrière contre le soleil. Et vous serez moins tentée de tripoter vos boutons, puisqu'ils seront bien camouflés. Pour

masquer les boutons enflammés, appliquez un correcteur de couleur verte spécifique acné. Il « neutralise » la couleur rouge tout en traitant l'imperfection. Pour estomper l'aspect en relief dû aux microkystes sous-cutanés, appliquez un fond de teint lissant haute tolérance, non comédogène et hypoallergénique.

### 10. Demandez un nettoyage de peau

Triturer vous-même vos boutons ne fera qu'aggraver les choses. Et les esthéticiennes peuvent vous débarrasser de vos points noirs, mais pas intervenir sur les microkystes. Seul un nettoyage de peau spécifique, effectué par un dermatologue, peut les enlever sans laisser de marques. Il consiste à faire une petite incision, précédée ou suivie d'une application d'acide glycolique ou trichloracétique. Ces séances de nettoyage de peau sont plutôt désagréables, mais pas douloureuses. Vous en ressortirez toute rouge, mais ça va vaut vraiment la peine.

### 11. Pensez au peeling doux

A l'acide glycolique, il donne de bons résultats sur l'acné et est en général bien toléré. La

sensation de brûlure durant le soin est légère, les rougeurs s'estompent vite et la desquamation est très superficielle. On a tout au plus l'impression d'avoir pris un coup de soleil. Comptez en moyenne trois à six séances espacées de quinze jours. Chaque séance, non prise en charge par l'Assurance-maladie, coûte 50€ environ.

### 12. Protection solaire obligatoire

Le soleil est un faux ami de l'acné : si l'on note souvent une amélioration durant les mois ensOLEILLÉS, c'est parce que les ultraviolets ont un effet anti-inflammatoire. Mais ils entraînent aussi un épaissement de la couche cornée : les pores ont tendance à se boucher, les comédon et microkystes se multiplient... D'où un effet « rebond » au retour des vacances. Sans oublier que le soleil fait très mauvais ménage avec la plupart des traitements anti-acné prescrits par le dermatologue. Dès le début du printemps, il faut donc adopter une bonne protection solaire, qui peut remplacer votre crème hydratante ou s'appliquer dessus, tout simplement.

### 13. Les traitements locaux

Si l'acné est légère, l'application chaque soir de soins prescrits par le dermatologue, associés à une bonne hygiène, peut suffire à enrayer le problème. Les crèmes contenant des dérivés de la trétinoïne permettent de diminuer la taille de la glande sébacée et la production de sébum, tout en favorisant le renouvellement cellulaire. Quant au peroxyde de benzoyle, il lutte contre l'inflammation et le développement des bactéries.

Ces produits nécessitent des précautions d'emploi pour être bien tolérés. Ils doivent être appliqués sur une peau propre et sèche. Sinon, la pénétration des actifs est plus importante. Et en très petite quantité, comme le conseille le dermatologue, si vous ne voulez pas que votre peau rougit et se mette à peler. Enfin, ces traitements sont photosensibilisants. Il faut donc bien vous protéger du soleil, même en ville et même au printemps.

### 14. Une cure de zinc

Pris en cure de plusieurs mois, le zinc agit sur « Propionibacterium acnes », la bactérie responsable de l'acné. Il limite l'inflammation et favorise la cicatrisation.

Seule contrainte : les gélules se prennent au moins trente minutes avant les repas ou deux heures après. Elles sont associées à un traitement local, car les résultats sont parfois longs à se faire sentir.

Pour les personnes sujettes aux troubles digestifs, il suffit de prendre les gélules avant le coucher pour ne pas être ballonné. A noter : ce traitement est contre-indiqué durant le premier trimestre de grossesse.

## PÊCHE

### Une nouvelle campagne de promotion et de valorisation de la pêche continentale

Le ministre de la Pêche et des ressources halieutiques, M. Ahmed Ferroukhi, a annoncé, mardi après-midi, à Mila, le prochain lancement d'une nouvelle campagne nationale pour l'organisation, la promotion et la valorisation de la pêche continentale.

Cette nouvelle campagne sera lancée à partir de la semaine prochaine lors d'une rencontre devant avoir lieu à Sétif avec le ministre des Ressources en eaux et les différents partenaires économiques versés dans ce type de pêche, a précisé le ministre.

Cette campagne vise, a-t-il ajouté lors d'une visite de travail au barrage de Béni Haroun, l'un des plus grands barrages du pays avec un taux de remplissage de un (01) milliards mètre cube, à «tirer les leçons des précédentes expériences, spontanées ou organisées, et permettre également l'organisation et la programmation de cette activité en assurant un suivi professionnel et technique pour tous les barrages».

La diversification des poissons d'eau douce et l'introduction de nouvelles espèces plus attractives, «allant avec les goûts et les préférences des consommateurs», figurent parmi les objectifs de cette campagne nationale, a ajouté le ministre.

Des explications sur les capacités du barrage de Béni Haroun et sur les activités dans le domaine de la pêche continentale dans la wilaya de Mila ont été présentées au ministre par les responsables locaux concernés qui ont indiqué que 16 investisseurs interviennent sur ce site et assurent une production annuelle de plus de 600 tonnes sur une surface de 4 600 hectares de plans d'eau offerts par les barrages de cette région.

Un «bond qualitatif» dans le domaine de la pêche continentale sera réalisé au titre de l'année en cours, a encore indiqué M. Ferroukhi, insistant sur l'organisation et l'encadrement, appelant à ce propos les pêcheurs à «s'organiser par eux-mêmes et entre eux» pour permettre une production de qualité avec un goût se rapprochant des saveurs des produits de la mer.

Des propositions pour le développement de la pêche continentale, relatives, notamment, à la réalisation d'un centre de pêche et à la réalisation d'une direction de wilaya pour ce secteur ont été présentées par le wali de Mila, M. Abderrahmane Kaddid.

Le ministre a estimé que c'est la promotion de cette activité qui déterminera le cadre administratif adéquat pour l'encaissement de ce secteur dans la wilaya de Mila.

L'Algérie possède tous les moyens pour la production de larves, dans les écloseries de Sétif et de Sidi Bel-Abbès qui pourront répondre, selon lui, aux besoins des barrages et des milieux halieutiques.

Lors de sa visite, le ministre a rencontré les pêcheurs activant dans les plans d'eau des barrages de Mila, les appelant de nouveau à s'organiser pour une meilleure valorisation de la pêche continentale en Algérie.

M. Sid-Ahmed Ferroukhi a assisté à une partie du stage de l'équipe nationale de voile, ouvert lundi à Béni Haroun en présence de plusieurs amateurs et de familles accompagnées de leurs enfants qui ont créé une ambiance conviviale et détendue.

APS

## AÏN DEFLA

Un séminaire sur la pensée salafiste sera organisé à l'avenir par le ministère des Affaires religieuses et des wakfs, a annoncé mardi à Aïn Defla, le ministre, M. Bouabdallah Ghamallah, affirmant que le salafisme est un concept «ambigu».

### Organisation future d'un séminaire sur la pensée salafiste



«La salafia (retour aux sources) doit être constructive, soucieuse de la préservation de la société des dérives et doit épouser la dynamique de la société en défendant les intérêts de la oumma (nation), a indiqué M. Ghamallah qui s'exprimait en marge du colloque sur le rite malékite.

«Si la salafia algérienne prône la préservation de la société dans laquelle elle vit, nous la soutiendrons de manière indéfectible», a précisé M. Ghamallah, ajoutant que la pratique de la religion

ne contredit pas le concept de citoyenneté. «Nous voulons une salafia nationaliste. Nous soutiendrons tout mouvement salafiste à condition que celui-ci défende le pays à l'image de ce qu'il avait fait lors de la présence coloniale l'illustre Abdelhamid Ibn Badis», a souligné M. Ghamallah.

«Le 1<sup>er</sup> salafisme a été celui des wahabites en Arabie Saoudite qui ont libéré leur société de certains comportements et pratiques contraires à la religion», a précisé le ministre, ajoutant qu'«une

fois ce travail achevé, ces salafistes ont affiché leur soutien à leur état».

«Au musée de Ryad (capitale de l'Arabie Saoudite, ndlr), il y a un contrat signé entre les Ouléma et les dirigeants du pays en vertu duquel la société saoudienne doit être préservée», a-t-il dit.

La jurisprudence dans le droit malélique doit prendre en ligne de compte les faits nouveaux dans la vie des gens et la dynamique de la société de manière générale», a, par ailleurs, souligné le ministre.

## ADRAR

### Ouverture prochaine de deux agences de la BNA

Deux nouvelles agences de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) seront ouvertes prochainement dans la wilaya d'Adrar, a annoncé, mardi à Adrar, le PDG de cette institution financière.

«La première structure sera ouverte dans la daïra de Zouiyet Kounta, à 80 km Sud d'Adrar, dans le cadre de rapprochement des services de cette institution auprès de sa clientèle, nombreuse dans cette région et les daïras environnantes. La seconde sera implantée au chef-lieu de la wilaya, qui permettra d'atténuer la pression sur l'agence principale», a précisé le Président-directeur général (P-DG) de la BNA, M. Khelili Karim Eddine, au terme d'une visite dans cette région.

M. Khelili a, lors d'une visite de quatre jours dans la wilaya d'Adrar, inspecté les trois agences opérationnelles de la BNA, dans les daïras d'Adrar, Aoulef et Timimoun où il a pris connaissance des conditions de travail et écouté les préoccupations du personnel liées notamment à l'amélioration des conditions de travail, et des voies d'amélioration des prestations auprès des clients.

Les agences de la BNA d'Adrar sont raccordées directement au réseau national de cette institution bancaire contribuant ainsi à l'amélioration qualitative des opérations financières à la satisfaction des clients et opérateurs économiques établis dans cette région du Sud, a indiqué le P-DG.

## CONSTANTINE

### Un système de monitoring pour le pont Sidi Rached

Le pont de Sidi Rached, à Constantine, sera doté d'un «système de monitoring» pour mieux contrôler dans la durée l'état de cet ouvrage d'art construit en 1912, a indiqué mardi à l'APS le directeur de wilaya des Travaux Publics (DTP), M. Djamel Eddine Bouhamed.

Avec l'installation de ce système de surveillance, l'état de cette structure emblématique sera soumis à un contrôle «permanent et minutieux», permettant aux responsables concernés de détecter en temps réel la moindre anomalie (fissures ou relâchements) pouvant apparaître, a souligné le responsable, soulignant l'impact de ce procédé sur la préservation de ce monument historique de la cité du Vieux Rocher. Ce système de surveillance, adopté pour la première fois en Algérie, permettra de contrôler à toute heure, de jour comme de nuit, la température de l'ouvrage, la dilatation des matériaux, les vibrations et la force du vent, a encore souligné M. Bouhamed.

L'installation de ce système aura lieu aussitôt après l'achèvement des travaux en cours portant sur la réhabilitation de ce pont, a-t-il ajouté.

Les capteurs devront être installés au titre de ce système de monitoring permettant aux techniciens concernés «d'avoir constamment l'œil», même sur les endroits dont l'accès est difficile, a également souligné le DTP.

D'une longueur de 447 mètres, le pont Sidi Rached, considéré lors de sa construction comme le plus haut pont en maçonnerie du monde, fait actuellement l'objet de travaux de réhabilitation concentrés sur le renforcement des quatre pieux de la partie est de l'ouvrage, l'installation de micro-pieux et la mise en place de procédés de drainage, a rappelé ce responsable. Une enveloppe financière de 800 millions de dinars a été allouée pour «redonner vie» à cet ouvrage d'art, selon les services de la DTP qui ont fait savoir que le pont sera «prochainement» fermé à la circulation pour permettre le confortement de l'arche n° 5 qui sera entièrement démolie puis reconstruite.

Selon M. Bouhamed, le viaduc transrhumel en cours de construction en plein cœur de Constantine sera également doté d'un système de monitoring.

## OLÉICULTURE

### Près de 1 000 nouveaux hectares pour l'oléiculture à Bordj Bou Arréridj

Une superficie supplémentaire de 974 hectares sera plantée d'oliviers durant la saison 2012-2013 dans la wilaya de Bordj Bou Arréridj, a-t-on appris, auprès de la Direction des services agricoles (DSA). Ces terres seront puissées d'une surface globale de 15 000 hectares destinée à être plantée en oliviers au titre d'un programme de performance élaboré au titre du plan quinquennal 2010/2014, a précisé le chef du service de la production végétale, M. Djamel Khelifi. Les nouveaux vergers d'oliviers seront créés, notamment, dans les communes à relief montagneux de Djádra, d'El Main, de Tefreg et de Colla, a indiqué le même responsable, relevant que la culture d'oliviers dans les communes d'El Euch et de Taglait a donné, ces dernières, des résultats «probants». L'opération est menée conjointement par la DSA et la conservation des forêts afin de «donner toutes les garanties de succès à la culture oléicole dans la wilaya», a encore ajouté la même source.

**Selon un bilan de la PJ de Aïn Témouchent  
Baisse sensible de la criminalité**

Le service de police judiciaire de Aïn Témouchent a enregistré une baisse sensible de la criminalité durant le mois d'avril écoulé, a indiqué hier un bilan de ce service transmis par la sûreté de wilaya.

Ce service a traité, durant cette période, un total de 98 affaires criminelles et délictuelles, contre 111 affaires enregistrées pendant le mois de mars 2013, a-t-on précisé. Ces affaires ont mis en cause 130 individus, dont 10 mineurs, impliqués, notamment, dans deux affaires d'homicide volontaire, 26 affaires de coups et blessures volontaires et 28 affaires de vols de différentes natures, ajoute la sûreté de wilaya.

Parmi ces personnes impliquées, 72 ont été présentées devant les parquets compétents qui en ont placé 48 en détention préventive, alors que 24 ont fait l'objet de citations directes ou ont été mises en liberté provisoire. D'autre part, le service a traité, également, durant le mois écoulé, neuf affaires de trafic de drogue mettant en cause quinze individus dont deux femmes. La police a procédé à la saisie de 160 g de kif traité. S'agissant de la délinquance juvénile, la PJ a arrêté dix mineurs pour leur implication dans huit affaires. Présentés devant la justice, deux d'entre eux ont été placés sous mandat de dépôt pour leur implication dans une affaire d'homicide volontaire.

La sûreté de wilaya de Aïn Témouchent annonce, par ailleurs, la mise en œuvre prochaine d'un nouveau plan de sécurité en prévision de la saison estivale et du mois du Ramadan. Les effectifs de police seront mobilisés pour assurer la sécurité et la quiétude et des estivants et des citoyens durant cette période, a-t-on souligné.

## YÉMEN

### Deux employés égyptiens enlevés

Deux employés égyptiens travaillant dans une cimenterie dans le sud du Yémen ont été enlevés par les hommes armés d'une tribu, a indiqué mardi un responsable local.

«Les deux hommes ont été interceptés à leur sortie lundi soir de la cimenterie d'Abyane et emmenés vers une région montagneuse», a déclaré ce responsable de l'administration locale.

Selon lui, les ravisseurs appartiennent à la tribu des «Marakicha» et demandent, en contrepartie de la libération des deux Égyptiens, l'élargissement de l'un des leurs emprisonné depuis sept ans pour meurtre. Une délégation tribale s'est rendue dans la tribu des kidnappeurs pour tenter de négocier la libération des deux hommes, selon ce responsable.

Le Yémen est le théâtre de fréquents enlèvements d'étrangers, souvent revendiqués par des membres de tribus, fortement armées dans ce pays, qui utilisent ce moyen de pression pour faire aboutir des revendications auprès des autorités.

Des centaines de personnes ont été enlevées au Yémen ces quinze dernières années. Elles ont en grande majorité été libérées saines et sauvées, la plupart du temps en échange de rançons plus ou moins importantes.

## KOUBA : GRÂCIÉ 4 JOURS AUPARAVANT À L'OCCASION DE L'AÏD Il poignarde à mort sa grand-mère pour lui voler ses bijoux

**18 ANS DE PRISON**

A. Ferrag

**Mohamed, un jeune homme âgé de 35 ans, a été gracié à l'occasion de l'Aïd. Quatre jours seulement après sa libération, Mohamed et son ami Madjid, 33 ans, repris de justice noire, élaborent un plan macabre.**

Mohamed se rend chez sa grand-mère Fatma qui le fait rentrer toute confiante, sans penser que cela allait lui coûter la vie. Une fois à l'intérieur de la maison, Mohamed lui saute dessus et lui assène un coup de couteau en plein cœur. Les deux malfaiteurs s'emparent des bijoux et de tous les biens de la victime avant de prendre la fuite.

Alertée par un voisin suite à la découverte macabre, la police une fois sur les lieux du crime a procédé, en présence du procureur de la République et du médecin légiste, au transfert du corps de la victime vers la morgue. Suite à des investigations, les services concernés ont vite abouti à



l'arrestation de Mohamed et de son ami Madjid qui nièrent d'abord les faits avant de faire des aveux et révéler les moindres détails de ce meurtre. Le procès de cette triste affaire a eu lieu en session criminelle au tribunal d'Alger en ce mois de mai 2013. Le silence s'empare de la salle, une pléiade d'avocats se préparent déjà à des plaidoiries houleuses compte tenu de la gravité de l'acte. Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public dira

qu'un tel acte prémedité ne doit, logiquement, bénéficier d'aucune circonstance atténuante et encore moins d'une quelconque clémence. Ainsi, il requiert la peine capitale à l'encontre de Mohamed et 10 ans de réclusion pour Madjid.

Les avocats de la défense, de leur côté, appuient leur plaidoirie sur le fait que l'intention était de voler et non de tuer et la preuve est qu'un seul coup lui a été asséné.

Convaincue, la cour a requalifié le chef d'accusation d'homicide volontaire en celui de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner tout en faisant bénéficier le mis en cause de circonstances atténuantes. Après délibérations, le verdict tombe : 18 ans de prison pour Mohamed en vertu des articles 254, 255, 256, 257, 261, 353/1-2-3-4-176 et 177 du code pénal et 7 ans de prison ferme pour Madjid.

## ANNABA

### 60 individus arrêtés depuis janvier 2013 pour vols de véhicules

Pas moins de 63 individus, membres de réseaux spécialisés dans le vol de véhicules, ont été arrêtés depuis janvier dernier à Annaba, a indiqué, mardi, le chef de service de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya.

Une importante partie des personnes appréhendées (57) opéraient dans un seul réseau étendant ses ramifications dans plusieurs wilayas de l'Est du pays, a précisé M. Mohamed-Yazid Boubakri. Les véhicules volés, dont quatre ont été récupérés à Souk Ahras, à El Tarf et à

Annaba, sont démontés et vendus en pièces de rechange ou vendus en l'état avec des documents falsifiés, a fait savoir la même source.

Sur 48 véhicules volés tout au long de l'année dernière, 18 ont été récupérés, selon la même source. Par ailleurs, les brigades de la sûreté de wilaya viennent d'arrêter six individus dont trois mineurs impliqués dans deux meurtres perpétrés la semaine écoulée dans la localité de Boukhadra (El Bouni) et à la cité El Fakharine (Annaba).



## TLEMCEN

### 21 quintaux de kif saisis en 2 mois

Plus de 21 quintaux de kif traité ont été saisis durant les mois de mars et avril écoulés par le service régional de lutte contre les stupéfiants de la wilaya de Tlemcen, a-t-on appris, lors d'une exposition mise sur pied mardi à l'université Abou Bakr Belkaïd. Organisée en marge d'une rencontre sur la criminalité et les stratégies de prévention initiée par l'UNJA de Tlemcen (UNJA), l'exposition met en exergue les efforts consentis par les différents services de la sûreté de wilaya de Tlemcen dans leur lutte implacable contre le trafic de drogue

qui a pris, ces dernières années, une proportion alarmante. Pour l'année 2012, ce même service a réussi à mettre la main sur une quantité de kif traité estimée à 39,5 tonnes, indiquent les statistiques du service régional de lutte contre les stupéfiants alors que les autres services de la sûreté de wilaya de Tlemcen ont saisi, durant la même année, 4.462 kilogrammes et près de 2.000 comprimés de psychotropes. Et 590 personnes sont impliquées dans ces affaires, dont 547 ont été placées sous mandat de dépôt, indique-t-on.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE 32 morts et 973 blessés du 28 avril au 4 mai

Trente-deux personnes ont été tuées et 973 autres blessées dans 858 accidents de la circulation routière survenus à l'échelle nationale du 28 avril au 4 mai, a indiqué mardi la Protection civile dans un communiqué. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Aïn Defla avec trois (3) décès et 32 blessés dans 26 accidents de la circulation, a précisé la même source. Concernant le secours à personnes, les unités de la protection civile ont effectué 8 579 interventions avec la prise en charge de 1 379 blessés et 7 018 évacuations sanitaires, a ajouté le communiqué. Par ailleurs, 625 interventions ont été effectuées par les unités de la Protection civile pour procéder à l'extinction de 387 incendies urbains, industriels et incendies divers. 4 183 interventions ont été effectuées durant la même période pour l'assistance aux personnes en danger et autres opérations diverses, a conclu la même source.

## BAB EL OUED

### Les auteurs du vol d'un bureau de poste arrêtés par la police judiciaire

La brigade criminelle de la section du centre relevant de la police judiciaire de la sûreté de la wilaya d'Alger a arrêté une bande de malfaiteurs qui ont subtilisé des fonds publics dans un bureau de poste à Bab el Oued en utilisant le double de clés, indique mardi un communiqué des services de Sûreté. Les prévenus ont subtilisé des fonds publics dans le bureau de poste sis rue Rachid Kouach à Bab El-Oued en se servant du double des clés, ajoute la même source. La brigade criminelle a pu remonter à l'auteur principal le jour même du méfait. L'enquête a révélé que l'accusé principal (feronnier) a confectionné un double de la clef de la porte de secours. Il a mis la main sur une somme de 550 millions de centimes qu'il a remis à son complice avant que ce dernier ne les confie à un troisième acolyte, un repris de justice en fuite dans cette affaire. Les prévenus ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Bab El-Oued le 6 mai 2013 qui a ordonné leur mise en détention préventive.

## SAHARA OCCIDENTAL

**Le Premier ministre du Lesotho en visite à partir d'aujourd'hui à la Rasd**

Le Premier ministre du Royaume du Lesotho se rendra à partir de jeudi en République arabe sahraouie démocratique (Rasd) pour une visite officielle de trois jours à la tête d'une importante délégation, a annoncé mardi l'agence de presse sahraouie (SPS). Le Premier ministre du Royaume du Lesotho et la délégation qui l'accompagne seront reçus par le président de la Rasd et rencontreront des membres du gouvernement sahraoui. Avant de visiter des wilayas et institutions nationales pour s'enquérir des réalisations du peuple sahraoui dans son parcours de libération, le Premier ministre du Lesotho devra prononcer une allocution devant l'Assemblée nationale sahraouie, selon la même source. Le Royaume du Lesotho entretient avec la Rasd, qu'il reconnaît, des relations diplomatiques historiques, de fraternité et d'amitié du fait de la communauté du combat libérateur contre le colonialisme et l'apartheid avec ce pays. Les deux pays œuvrent de concert dans le cadre de l'Union africaine pour le développement et la sécurité dans le continent.

## SOMALIE

**Les Etats-Unis engagent une aide supplémentaire de 40 millions de dollars**

Les Etats-Unis engagent un soutien financier supplémentaire de près de 40 millions de dollars pour la Somalie, qui s'ajoutera à une somme globale de 1,5 milliard de dollars fournie depuis 2009, a indiqué mardi le département d'Etat. Cette nouvelle aide a été annoncée à l'occasion de la conférence internationale sur l'avenir de la Somalie tenue mardi à Londres à laquelle pris part le secrétaire d'Etat adjoint américain, William Burns.

Selon le département d'Etat, qui a précisé que le gouvernement américain a mobilisé 545 millions de dollars en 2012 pour ce pays de la Corne de l'Afrique, cette aide vise à contribuer à la réalisation des objectifs de sécurité, de développement et humanitaire. Concernant la sécurité, il s'agit de se concentrer sur deux efforts principaux, à savoir le soutien aux opérations de maintien de la paix dont notamment la Mission de l'Union africaine en Somalie (Amisom), et le soutien aux activités de réforme du secteur de la sécurité, explique le département de John Kerry. Dans le cadre de sa stratégie de stabilisation, les Etats-Unis maintiennent un soutien opérationnel et le renforcement des capacités des programmes de destruction des armes classiques dans le nord de la Somalie, poursuit la même source. Quant à l'assistance humanitaire, le département d'Etat a précisé que les Etats-Unis continuaient à fournir une aide humanitaire axée sur les besoins en réponse à la situation d'urgence en cours dont notamment l'aide alimentaire, la santé, l'eau et l'assainissement. A rappeler que le Conseil de sécurité de l'ONU a créé, jeudi dernier, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (Manusom), avec un mandat initial de douze (12) mois, qui débutera à compter du 3 juin prochain.

Soulignant le besoin de coordonner efficacement l'appui international au gouvernement somalien, le Conseil a chargé cette Mission d'appuyer les autorités dans le cadre du processus de paix et de réconciliation et, le cas échéant, la Mission de l'Union africaine en Somalie (Amisom) sous forme d'orientations et de conseils stratégiques en matière de consolidation de la paix et d'éification de l'Etat. Le mandat de la Manusom prévoit également qu'elle aide le gouvernement à coordonner l'action des donateurs internationaux et contribue au renforcement des capacités dans le domaine de l'état de droit, tout en surveillant et prévenant les violations des droits de l'homme dans le pays. La décision du Conseil de sécurité fait suite à l'adoption, en mars dernier, d'une résolution prorogeant d'un an le mandat de l'Amisom et levant partiellement l'embargo imposé depuis deux décennies à la Somalie.

## LIBYE

**Le gouvernement face à une pression croissante de miliciens armés**

**Le ministre libyen de la Défense, Mohamed al-Bargathi, a renoncé mardi à sa démission à la demande du Premier ministre Ali Zeidan dont le gouvernement fait face à une pression croissante de miliciens armés qui poursuivent le siège des ministères des Affaires étrangères et de la Justice depuis une semaine.**

Le ministre de la défense avait déclaré au préalable qu'il se trouvait «contraint, malgré l'opposition de mes collègues ces derniers jours, de présenter ma démission volontairement et sans hésitation». «Je n'accepterai pas que la politique soit exercée par la force des armes dans notre nouvel Etat», avait-il ajouté. Toutefois, le ministre est revenu sur sa décision à la demande du Premier ministre Ali Zeidan dont le gouvernement tente tant bien que mal de résister à la pression des miliciens qui poursuivent le siège des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, pour la huitième journée consécutive. «Le chef du gouvernement a demandé au ministre de la Défense de renoncer (à sa démission), (...) Le ministre a fait part de sa compréhension, tenant compte des circonstances que traverse le pays, et a affirmé qu'il continuait dans ses fonctions», a indiqué le gouvernement dans un communiqué, ajoutant que le cabinet n'avait pas reçu de lettre officielle de démission de M. Bargathi.

**Les milices réclament le départ de Zaiden et d'autres responsables**

Le gouvernement libyen tente de résister à la pression des miliciens armés qui encerclent encore les ministères des Affaires étrangères et de la Justice et réclament le départ du Premier ministre et d'autres responsables



du pays, dans un climat de forte tension politique. Ces miliciens disent vouloir «faire tomber» le gouvernement de Zeidan notamment après le lancement par ce dernier d'une campagne visant à évacuer de la capitale les «milices hors-la-loi».

La décision du ministre de la Défense de démissionner avant d'y renoncer intervient deux jours après l'adoption d'un projet de loi controversé sur l'exclusion politique des anciens collaborateurs du régime déchu de Maamar El Gueddafi par le Congrès général national (CGN, parlement), sous la pression des milices armées.

Ce texte, qui devrait entrer en vigueur dans un mois, pourrait concerner M. Bargathi, car celui-ci était commandant des forces de l'armée de l'air du temps de l'ancien dirigeant Maamar El Gueddafi.

Par ailleurs, alors que le chef d'état-major Youssef al-Mangouch a été régulièrement accusé d'être responsable du retard dans la formation d'une armée, le Congrès a décidé mardi de le remplacer, selon des députés. «Nous nous sommes fixé une période d'un mois pour (le) remplacer», a précisé l'une des parlementaires, Mejda Falalah.

**Les miliciens maintiennent leur présence malgré l'adoption du projet de loi controversé**

Mardi, des miliciens, munis d'une dizaine de véhicules «armés de canons anti-aériens et de lance-roquettes», maintenaient le siège du ministères des Affaires étrangères à Tripoli pour réclamer en particulier le départ du chef du gouvernement, alors que le ministère de la Justice était vidé de la plus part des milices.

Ces groupes armés encerclent depuis une semaine les ministères des Affaires étrangères et de la Justice. Les autorités libyennes ont indiqué qu'elles n'envisageaient pas une confrontation avec les groupes armés et ont appelé la population à la mobilisation pour défendre «la légitimité des institutions de l'Etat».

Salah al-Marghani, cité par l'AFP, a précisé que «les fonctionnaires ne retourneront pas au ministère tant que des armes s'y trouvent». Selon lui, «deux véhicules armés de canons anti-aériens se trouvent toujours à l'intérieur du ministère».

M. Marghani a ajouté que «si cette situation de siège continue», le ministère pourrait déménager dans «une autre ville plus sécurisée».

## GRANDE BRETAGNE - SOMALIE

**Le Royaume-Uni s'engage aux côtés d'autres bailleurs de fonds à aider la Somalie**

Le Royaume-Uni s'est engagé, aux côtés d'autres bailleurs de fonds, à aider le nouveau gouvernement somalien pour lutter contre la menace du terrorisme international, le crime et la piraterie en aidant à gérer ses finances publiques, à faire face au problème de la famine et créer un avenir plus pacifique et plus sûr, a indiqué le communiqué final de la conférence internationale sur la Somalie, publié par le Foreign Office.

Le gouvernement britannique s'est engagé à fournir 35 millions de livres sterling (près de 38 millions d'euros) pour des projets visant à améliorer la sécurité et la bonne gouvernance, et 145 millions de livres sterling pour aider la Somalie à faire face aux risques de famine.

Ce soutien aidera le nouveau gouvernement somalien à gérer ses finances et créer notamment un avenir plus pacifique et plus sûr, souligne le communiqué du Foreign Office.



Les engagements du Royaume-Uni vont soutenir le plan de relance du gouvernement fédéral de la Somalie dans les domaines de la sécurité, police et justice, finances publiques et prévention de la famine et la lutte contre les violences sexuelles.

«Les engagements pris lors de la conférence d'aujourd'hui permettront d'améliorer les conditions de vie en Somalie», a ajouté cette source, soulignant que la communauté internationale a approuvé les plans du

gouvernement somalien pour le développement des forces armées du pays, la police, la justice et les systèmes de gestion des finances publiques. Ces plans sont une partie essentielle de la lutte contre la pauvreté, améliorer la sécurité et s'attaquer aux causes profondes des catastrophes humanitaires, l'immigration massive, le terrorisme et la piraterie, ajoute encore la déclaration.

Intervenant à l'issue de la rencontre, le ministre britannique des Affaires étran-

gères, William Hague, a déclaré que le peuple et le gouvernement de la Somalie peuvent à juste titre être fiers de l'énorme progrès que le pays a accompli au cours de l'année écoulée.

«Un nouveau parlement et un nouveau gouvernement ont été nommés dans ce pays au moment où Al Shabaab a perdu de vastes zones de territoires, la diaspora revient au pays et l'économie est en train de renaître», dira-t-il.

«Mais ce progrès est fragile, et le maintien de l'élan exige un leadership en Somalie et au soutien de la région et la communauté internationale. C'est pourquoi le Royaume-Uni a organisé cette conférence et c'est pourquoi aussi il est crucial que la communauté internationale considère que la Somalie est sur la bonne voie», a ajouté le chef de la diplomatie britannique.

ETATS-UNIS - RUSSIE

# Washington et Moscou conviennent d'une conférence internationale sur la Syrie



**Les Etats-Unis et la Russie ont convenu mardi de la convocation d'une conférence internationale sur la Syrie pour la fin mai, au plus tôt, qui devra regrouper les représentants du gouvernement syrien et de l'opposition, avec le Communiqué de Genève comme feuille de route.**

Dans sa conférence de presse à Moscou tenue à l'issue de ses rencontres avec le président russe Vladimir Poutine, et le ministre des Affaires étrangères Sergueï Lavrov, le chef de la diplomatie américaine a indiqué que les Etats-Unis et la Russie considèrent que le Communiqué de Genève est une «piste importante» pour mettre fin à la crise en Syrie et que ce document «ne devrait pas être juste un morceau de papier». Adopté en juin dernier à Genève par le Groupe

d'action sur la Syrie comprenant les ministres des Affaires étrangères respectivement des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, de la Turquie et de pays de la Ligue arabe, ce Communiqué a formulé des principes visant à régler la crise syrienne en prévoyant notamment la création d'un gouvernement de transition réunissant toutes les parties en conflit et sur la base d'un consentement mutuel, rappelle-t-on.

Pour M. Kerry, le Communiqué de Genève doit être la «feuille de route» pour résoudre le conflit syrien, en relevant la nécessité d'encourager les intentions déclarées du gouvernement syrien et des groupes d'opposition à trouver une solution politique.

En conséquence, a-t-il poursuivi, il a fait savoir qu'il avait convenu conjointement avec son homologue russe de convoquer, d'ici la fin mai, une conférence internationale qui fera suite à celle de Genève en juin dernier.

Dans ce sens, il a avancé que la «spécificité» de cette prochaine conférence est de réunir les représentants du gouvernement syrien avec l'oppo-

sition et de déterminer les modalités de la «pleine mise en œuvre» du Communiqué de Genève.

A ce propos, il a tenu à préciser que ce document «mentionne expressément que le gouvernement syrien et l'opposition doivent déterminer, par consentement mutuel, les parties qui formeront le gouvernement de transition».

Réitérant l'engagement des Etats-Unis et de la Russie à la souveraineté et à l'unité territoriale de la Syrie ainsi qu'à la «mise en œuvre intégrale» du Communiqué de Genève, le secrétaire d'Etat américain a affirmé que Washington et Moscou ont décidé d'utiliser leurs «bons offices» pour «amener les deux parties à la table» avec les autres partenaires qui se sont engagés à aider les Syriens à trouver une solution politique «prometteuse».

Il est à rappeler que le président américain Barack Obama et son homologue russe Vladimir Poutine doivent se voir en juin prochain lors du sommet du G8 en Grande-Bretagne et se rencontreront également en septembre lors du sommet du G20 prévu en Russie.

## ENTENTE RUSSIE-USA SUR LA SYRIE

### M. Lakhdar Brahimi : «Un premier pas très important»

Le médiateur international Lakhdar Brahimi a qualifié mercredi de «premier pas très important» le fait que la Russie et les Etats-Unis se sont mis d'accord pour inciter le gouvernement syrien et les rebelles à trouver une solution politique au conflit.

«Il s'agit de la première information optimiste depuis très longtemps», a affirmé M. Brahimi, selon un communiqué de son bureau. «Les déclarations faites à Moscou constituent un premier pas en ayant très important. Ce n'est néanmoins qu'un premier pas», a ajouté l'émissaire de l'ONU et de la Ligue arabe sur la Syrie.

«Il y a toutes les raisons de penser» que l'entente conclue recevra le soutien des autres membres du Conseil de



sécurité de l'ONU, a souligné l'émissaire, selon le texte de son bureau. «Il est tout aussi important que la région dans son ensemble se mobilise en faveur d'un soutien à ce processus», a-t-il encore affirmé.

La Russie et les Etats-Unis se sont entendus mardi à Moscou pour inciter le gouvernement syrien et les rebelles à trouver une «solution politique» au conflit, et pour encourager l'organisation «au plus vite» d'une conférence internationale sur la Syrie.

Cette annonce a été faite après que le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, s'est entretenu pendant plusieurs heures avec le président russe Vladimir Poutine, puis avec le ministre des Affaires étrangères Sergueï Lavrov.

## OIM Construction d'un établissement de formation de la police en Afghanistan

Le lancement de la construction d'un établissement permanent de formation à la gestion de la criminalité pour le ministère afghan de l'Intérieur, aura lieu mercredi à Kaboul, a indiqué mardi l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), dans un communiqué.

Ce projet de 3 millions d'euros financé par l'Union européenne (UE) et géré par l'OIM fait partie d'un programme plus large d'aide au renforcement des capacités de la police civile, qui comprend notamment la construction d'un établissement de formation du personnel de police à Kaboul, selon la même source. «Une fois construit, l'établissement pourra accueillir 245 étudiants toute l'année, y compris des officiers de police femmes, facilitant ainsi leur formation et renforçant davantage leur intégration dans les forces de polices afghanes», a ajouté l'agence onusienne. L'OIM a indiqué qu'elle supervisait également la construction de locaux permanents de formation de la police à Kaboul, qui seront mis à disposition du ministère de l'intérieur, entité chargée de la sécurité interne.

«Avoir une police civile capable de faire respecter l'Etat de droit est crucial pour le renforcement de l'Etat et la recherche des causes fondamentales de l'isolement qui pousse à l'insurrection», a déclaré Richard Danziger, chef de mission de l'OIM, cité dans le communiqué. «Avec l'aide de ces nouveaux locaux de formation, la Police nationale afghane acquerra les compétences nécessaires pour fournir des services de police civile appropriés, renforçant ainsi les liens entre le gouvernement et les communautés, l'un des principaux objectifs de l'OIM en Afghanistan», a-t-il ajouté. Depuis 2002, l'OIM a mené à bien plus d'un millier de projets, notamment la construction d'écoles, de collèges de formation pour les enseignants, d'infrastructures sanitaires, de bâtiments gouvernementaux et de centres de ressources pour les femmes, selon la même source.

## RUSSIE Poutine interdit aux membres du gouvernement de détenir des comptes à l'étranger

Le président russe Vladimir Poutine a promulgué mardi un décret interdisant aux membres du gouvernement et leur conjoint ainsi qu'à leurs enfants mineurs de disposer de comptes bancaires ou d'investissements boursiers à l'étranger, ont rapporté des médias russes.

Il est dit dans le texte de loi qu'il est interdit aux membres du gouvernement d'ouvrir et de posséder des comptes, de conserver des fonds dans des banques étrangères hors du territoire de la Russie (...), de posséder ou d'utiliser des instruments financiers à l'étranger», ont précisé l'agence de presse Novosti et le site spécialisé dans la publication des lois garant.ru.

Cette loi s'applique également à leurs conjoints et enfants mineurs, a souligné la même source. L'amendement ne proscrit cependant pas, comme envisagé un temps par les députés, de détenir des biens immobiliers à l'étranger. A cette loi, s'ajoute une série de mesures déjà adoptées afin de lutter contre la corruption et renforcer la transparence du fonctionnement du gouvernement.

Le patrimoine des membres du gouvernement est par exemple rendu public chaque année.

## Programme du jeudi 9 Mai 2013



09h30 : Dar da Meziane I (04) rediff - Sitcom  
10h00 : Mehen khatira (18) - Documentaire  
10h30 : Farachat el foussoul (24) - Dessin animé  
11h00 : Culture club «rediff» - Emission culturelle  
12h00 : Journal en français+météo - Information  
12h25 : Oua yabqa el hob (40) - Feuilleton doublet  
13h40 : Ouadjh akher lil hadhara (07) - Documentaire  
14h35 : El ghoulfrane (01) - Feuilleton arabe  
15h20 : Emigria fi douarna - Film alg  
16h35 : Sebaq el madjarate (30) - Dessin animé  
17h05 : Tarikh oua hadhara (03) - Dessin animé  
17h25 : Takder tarbah n°137 - Emission de jeux  
18h00 : Journal en tamazight - Information  
18h20 : Dar da meziane I (05) - Sitcom  
18h45 : 50 ans, 50 femmes - Série  
19h00 : Journal en français+météo - Information  
19h30 : En d'autres thermes - Documentaire  
20h00 : Journal en arabe - Information  
20h45 : Le monde en 52' - Information  
22h00 : Senteurs d'Algérie «Batna 2 éme p'tie» - Reportage  
22h40 : Festival de la musique andalouse - Concert andalous  
ooohoo : Journal en arabe - Information



12h00 Journal  
12h40 Petits plats en équilibre - Magazine de la gastronomie  
12h50 Météo  
12h55 Le monde perdu, Jurassic Park - Film fantastique  
15h05 Jurassic Park 3 - Film d'aventures  
16h25 Bienvenue chez nous - Jeu  
17h20 Une famille en or - Jeu  
18h05 Money Drop - Jeu  
18h50 Nos chers voisins - Série humoristique  
18h55 Météo  
19h00 Journal  
19h30 1001 questions santé - Magazine de services  
19h35 Météo  
19h40 Après le 20h, c'est Canteloup - Divertissement-humour  
20h40 Jo - Série policière  
21h40 Les experts : Miami - Série policière  
22h25 Les experts : Miami - Série policière



12h00 Journal  
12h48 Météo 2  
12h50 Consomag - Magazine du consommateur  
12h55 Toute une histoire - Magazine de société  
13h50 Opération tonnerre - Film d'action  
15h59 Côté Match - Multisports  
16h00 Le jour où tout a basculé - Magazine de société  
16h25 Par amour - Magazine de société  
16h50 CD'aujourd'hui - Variétés  
16h55 On n'demande qu'à en rire - Divertissement-humour

17h45 Mot de passe - Jeu  
18h25 Météo 2  
18h30 N'oubliez pas les paroles - Jeu  
19h00 Journal  
19h40 Météo 2  
22h15 Grand public - Magazine culturel



11h55 Météo à la carte - Magazine de découvertes  
12h40 Si près de chez vous - Magazine de société  
13h10 Keno - Loterie  
13h20 Nous irons tous au paradis - Comédie dramatique  
15h10 Des chiffres et des lettres - Jeu  
15h50 Harry - Jeu  
16h20 Un livre, un jour - Magazine littéraire  
16h30 Slam - Jeu  
17h10 Questions pour un champion - Jeu  
17h55 Objectif indépendance - Magazine de services  
18h00 19/20 : Journal régional  
18h18 19/20 : Edition locale  
18h30 19/20 : Journal national  
18h58 Météo  
19h00 Tout le sport - Multisports  
19h10 Et si on changeait le monde - Magazine de services  
19h15 Plus belle la vie - Feuilleton réaliste  
21h45 Météo  
21h48 Parlons passion - Magazine de services  
21h50 Grand Soir 3  
22h50 Les sorties de la semaine - Magazine du cinéma  
22h55 Le temps qu'il reste - Comédie dramatique



11h45 La nouvelle édition - Magazine d'actualité  
13h00 The Expatriate - Thriller  
14h40 Zapping - Divertissement  
14h50 Les nouveaux explorateurs - Découvertes  
15h40 Disparue - Thriller  
17h20 Les Simpson - Série d'animation  
17h45 Le JT  
18h05 Le grand journal - Talk show  
19h05 Le petit journal - Divertissement  
19h30 Le grand journal, la suite - Talk show  
20h40 Scandal - Série judiciaire  
21h20 The Big C - Série dramatique  
21h45 The Big C - Série dramatique  
22h10 30 Rock - Série humoristique  
22h35 30 Rock - Série humoristique  
22h55 30 Rock - Série humoristique



11h40 Météo  
11h45 Le 12.45  
12h05 Scènes de ménages - Série humoristique  
12h40 Météo  
12h45 Al'aube de la destruction - Téléfilm catastrophe  
14h40 A l'aube de la destruction - Téléfilm catastrophe  
16h35 Un dîner presque parfait - Jeu  
17h45 100 % mag - Magazine d'information  
18h40 Météo  
18h45 Le 19.45  
19h05 Scènes de ménages - Série humoristique  
20h40 Body of Proof - Série policière  
21h30 Body of Proof - Série policière  
22h20 Body of Proof - Série policière

## La sélection

19h50  
Jo - Série policière de Stephan Schwartz (2012)

Place Vendôme - Episode 5/8 - Saison 1 -

Durée : 50mn

Avec : Jean Reno, Jill Hennessy, Tom Austen, Orla Brady, Heida Reed, Chris Brazier, Celyn Jones, Wunmi Mosaku. A Paris, les pompiers sont appelés à intervenir dans l'un des parkings de la place Vendôme. Les policiers dégagent d'une voiture un corps calciné et ne tardent pas à identifier Philip Roquin, un comptable qui travaillait dans l'une des luxueuses bijouteries de la place. L'enquête les mène jusqu'à l'épouse de la victime, qui leur apprend que son mari avait été victime d'un kidnapping. Ses ravisseurs avaient exigé une considérable somme d'argent pour rançon. Une piste mène Saint-Clair jusque dans une prison où a été incarcérée une certaine Lisette. Le directeur de l'établissement semble entretenir des relations très ambiguës avec les détenues...



## 19h45

## Carnet de voyage d'Envoyé spécial - Magazine de reportages présenté par Guilaine Chenu, Françoise Joly

Durée : 1h30mn Au sommaire :

**Ryanair, embarquement à bas coût ?** Des billets d'avion à prix cassés et des bénéfices plus que confortables : le modèle économique de Ryanair, premier transporteur européen, semble très efficace. Comment fonctionne la compagnie low-cost ? La sécurité des passagers est-elle garantie ?

**Le «Harlem Shake», dans les coulisses d'un buzz planétaire** : Des étudiants aux employés de bureau en passant par des militaires norvégiens ou des opposants égyptiens, le monde entier veut poster son «Harlem Shake» sur le Net. Que se cache-t-il derrière cette tendance en apparence anodine ?

**Turquie : la nouvelle Riviera**

Les révoltes du Printemps arabe ont transformé la carte du tourisme. Délaissant l'Egypte ou la Tunisie, les vacanciers se sont massivement reportés sur la Turquie. Enquête sur une industrie touristique en plein boom. 21h15 Complément d'enquête - Magazine de société



## 19h45

## Les pleins pouvoirs - Thriller (1997)



Durée : 2h00mn

Un cambrioleur de haut vol est le témoin involontaire d'un meurtre sadique impliquant le Président des États-Unis.



## 19h55

## Scandal - Série judiciaire (2012)

Tueur un jour, tueur toujours - Episode 6 - Saison 2 - Durée : 45mn

Avant de se suicider, un homme envoie une lettre anonyme au cabinet Pope & Associés. Il s'agit d'un message codé qui pourrait dévoiler le passé secret de Huck. De son côté, Cyrus est furieux de découvrir que James a utilisé des conversations qu'ils ont eues en privé pour rédiger son dernier article. Quant à Harrison, Abby et Quinn, ils se disputent le privilège d'occuper le bureau laissé vacant après le départ de Stephen...



## 19h50

## Body of Proof - Série policière (2012)

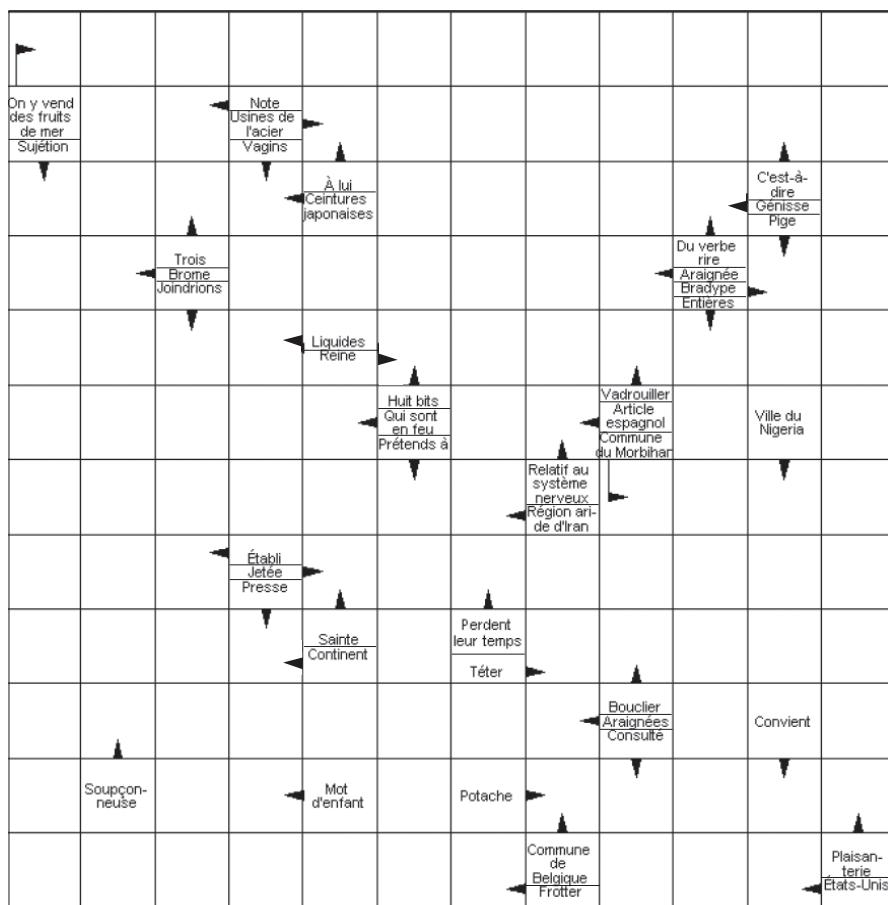
Maltraitance - Episode 16/20 - Saison 2 -

Durée : 50mn

Mike et Robin Lux sont retrouvés morts par leur fils Greg. Owen Kreger, l'associé de Mike, est rapidement soupçonné car il était secrètement amoureux de Robin. Peu après, Megan et la police découvrent que Greg n'est pas un enfant unique, mais que son père s'est employé à cacher l'existence d'Aaron, son fils aîné parti quatre ans auparavant. Par ailleurs, Megan poursuit sa relation avec Aiden, mais elle doit faire face à de nombreuses difficultés dans cette nouvelle affaire. La femme, médecin légiste, essaie de trouver de nouvelles pistes. Quant à Curtis, il doit s'habituer progressivement à sa nouvelle fonction...



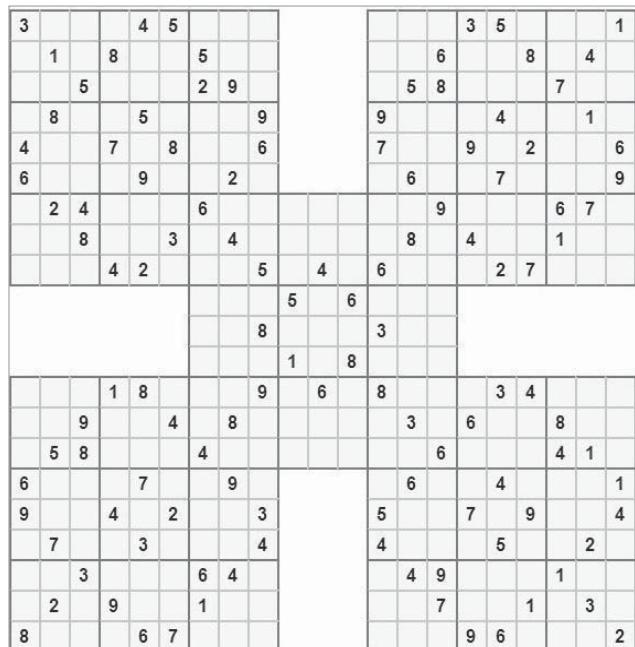
## Mots fléchés n°267



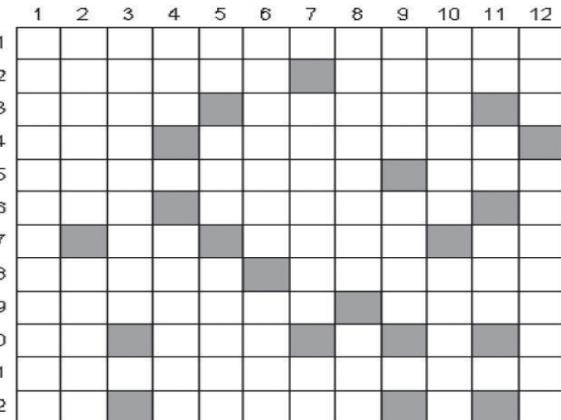
## Samurai-sudoku n°267

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



## Mots croisés n°267



## Horizontalement:

- Organite cytoplasmique de la cellule qui synthétise l'adénosine triphosphate utilisée comme source d'énergie
- Appareil, dispositif destiné à prévenir d'un danger - Produits comestibles de la ponte de certains oiseaux, poissons
- Poisson d'eau douce - Frappas violement, à coups répétés
- Saison - Infiniti
- Adoucir - Symbole représentant la fonction exponentielle
- Armée, à l'époque féodale - Excréments
- Coutumes - Volcan actif d'Italie - Séle-nium 8. Fret d'un bateau - Marteau de cou-vreur 9. Agacés - Qui a une saveur aigre
- Technétium - Larve
- Relatif à la télévision comme moyen d'expression (fém)
- Einsteinium - Mariages

## Verticalement:

- Religieuse placée sous la vocable de sainte Marie-Madeleine
- Esclaves d'État, à Sparte - Grands félins
- Grosse araignée
- Unité monétaire divisionnaire de la Suède - Affaire judiciaire due à l'intolérance religieuse
- Curium - Ville du sud-ouest du Nigeria - Écrivain italien
- Mathématicien français - Nom de quatorze rois de Suède et de sept rois de Danemark
- Loi du silence (pl.) - Pronom personnel
- Formerons des liens plus ou moins étroits avec qqn, un groupe - Sauce
- Acteur américain - Organisme qui coordonne les recherches aéronautiques aux États-Unis
- Langue slave qui a été la langue officielle de l'U. R. S. S. - Personne qui cherche à en égaler une autre
- Confére - Préfixe - Classification en grades, d'après leur viscosité, des huiles pour moteurs
- Orient - Versiez des larmes

## Proverbes

Il ne faut pas sous-estimer ses adversaires et plus généralement il ne faut pas se considérer au centre de la terre.

## Proverbe algérien

Personne ne peut traverser une rivière sans se mouiller.

## Proverbe berbère

La calomnie est l'arme ultime de l'impuissant.

## Proverbe arabe

Loin des yeux, loin du cœur

## Proverbe français

## C'est arrivé un 9 Mai

2006 : l'Estonie ratifie le Traité de Rome de 2004.

2010 : des forces armées du Royaume-Uni, de France et des États-Unis défilent pour la première fois sur la Place Rouge à Moscou, à l'occasion du défilé du Jour de la Victoire.

## Célébrations :

- Journées du souvenir et de la réconciliation en l'honneur des morts de la Seconde Guerre mondiale (8 et 9 mai selon la résolution 59/26 de l'ONU, du 3 mai 2005).

- Arménie : Fête de la victoire, commémorée à la fois la victoire des Alliés en 1945 et la prise de la ville de Chouchi en 1992.

- Guernesey : Liberation Day, Fête de la Libération, commémore la fin de l'Occupation des îles Anglo-Normandes durant la seconde guerre mondiale en 1945.

- Jersey : Liberation Day, Fête de la Libération, commémore la fin de l'Occupation des îles Anglo-Normandes durant la seconde guerre mondiale en 1945.

- Roumanie : Fête de l'indépendance, commémore l'émancipation vis-à-vis de l'empire ottoman en 1877.

- Russie, Ukraine, Belarus, Kazakhstan, Moldavie et autres pays post-soviétiques : Jour de la victoire, célèbre l'acte final de la capitulation allemande, signé à Berlin le 8 mai 1945 au soir, donc le 9 mai à l'heure de Moscou.

- Union européenne : Journée de l'Europe célébrant la Déclaration Schuman.

## LITIGE FAHB-IHF

# Le COA ne reconnaîtra que le groupe de travail et les encadrements de la Fédération algérienne de handball

Le Comité olympique algérien (COA) a indiqué mercredi qu'il ne reconnaîtra que les encadrements administratif et technique de la Fédération algérienne de handball (FAHB) ainsi que le groupe de travail ad-hoc mis sur pied pour solutionner le litige entre l'instance fédérale et la Fédération internationale (IHF).

L'IHF a adressé dernièrement une correspondance au COA dans laquelle elle l'informe qu'elle ne reconnaît pas le nouveau bureau fédéral de la FAHB, présidé par Mohamed Aziz Derouaz, accordant un délai de 3 mois à la fédération algérienne pour organiser une nouvelle assemblée générale élective (AGE). L'instance internationale a menacé la Fédération algérienne de handball de «sanctions» dans le cas où elle ne se plierait pas à ses directives. L'installation de ce groupe de travail vient conformément à la mise en oeuvre de l'accord conclu entre le COA et l'IHF à l'issue de la réunion entre les présidents des deux institutions, respective-

ment Mustapha Berraf et l'Egyptien Hassen Moustafa, il y a deux semaines à Bâle (Suisse).

M. Berraf a précisé que le COA et l'IHF ont arrêté leur décision conformément à l'article 30 de la Charte olympique stipulant que «pour être reconnue par un CNO (Comité national olympique) et être acceptée comme membre de ce CNO, une fédération nationale doit exercer une activité sportive spécifique, réelle et durable».

Elle doit aussi «être affiliée à une Fédération internationale reconnue par le CIO (Comité international olympique) et être régie par et se conformer dans tous ses aspects à la Charte olympique ainsi qu'aux règles de sa Fédération internationale».

De ce fait, le Comité olympique algérien «ne saurait reconnaître que le groupe de travail ad-hoc ainsi que l'encadrement administratif et technique de la Fédération algérienne de handball», selon un communiqué du COA adressé notamment aux membres de

l'assemblée générale de la FAHB. M. Berraf, qui a informé que les résolutions de l'IHF sont applicables «dès leur mise en oeuvre», a rappelé que «seul l'intérêt du sport algérien en général et du handball en particulier doit être préservé et placé au dessus de toute autre considération».

Ce groupe de travail ad-hoc sera présidé par le 1er vice-président de l'IHF, Miguel Rocas Mas et composé du président de la Confédération africaine de handball (CAHB), Mansourou Aremou, du représentant du COA, Rabah Bouarifi ainsi que d'un représentant désigné par l'assemblée générale de la FAHB. M. Bouarifi sera chargé de la gestion des affaires administratives de la FAHB jusqu'à la tenue des assemblées générales ordinaire et élective de l'instance fédérale.

Selon le planning établi par le Comité olympique algérien, la première réunion du groupe de travail, prévue le 25 mai, sera précédée et suivie par des réunions statutaires.

**Derouaz :**  
«L'intérêt du handball algérien passe au-dessus de toute autre considération»



Le président de la Fédération algérienne de handball (FAHB), Mohamed Aziz Derouaz, a réaffirmé mercredi que le «bureau fédéral qu'il préside a placé l'intérêt du handball national au-dessus de toutes autres considérations».

Le bureau fédéral fera «preuve de bonne volonté en essayant d'informer par tous les canaux d'information les membres de l'assemblée générale sur la situation actuelle pour régler ce problème dans l'intérêt du handball national, pas dans la précipitation», a déclaré M. Aziz Derouaz, dans un communiqué transmis à l'APS.

«La prise en charge de l'avenir de la discipline restera l'affaire de son assemblée générale responsable et souveraine à l'abri de toute manipulation», ajoute la même source. Le président de la Fédération algérienne de handball (FAHB) avait indiqué que son instance est prête «à organiser une nouvelle élection dans un cadre respectueux, en présence d'observateurs de la fédération internationale IHF». L'IHF a adressé dernièrement une correspondance au COA dans laquelle elle affirme qu'elle ne reconnaît pas le nouveau bureau fédéral de la FAHB, présidé par M. Derouaz, accordant un délai de 3 mois à la fédération algérienne pour organiser une nouvelle assemblée générale élective (AGE).

Un groupe de travail chargé de la mise en oeuvre du processus devant aboutir au dénouement de la crise que vit la Fédération algérienne de handball (FAHB), tiendra sa première réunion de travail le 25 mai à Alger. Ce groupe de travail sera présidé par M. Miguel Rocas Mas, 1er vice-président de l'IHF, accompagné de M. Rabah Bouarifi, représentant du Comité olympique algérien (COA), de M. Mansourou Aremou, président de la Confédération africaine de handball (CAHB) ainsi qu'un représentant désigné par l'assemblée générale de la FAHB.

## COUPE D'ALGÉRIE DE VOLLEY-BALL (1/2 FINALES-MESSIEURS)

# NRBB Arreridj-OMK El Milia, MB Bejaia-ES Sétif à l'affiche

Les demi-finales de la 47e édition de la Coupe d'Algérie de volley-ball, offriront vendredi un plateau royal avec deux belles affiches qui verront le NRBB Arreridj, défendre son trophée face à l'OMK El Milia, alors que le MB Bejaia tentera d'atteindre la finale aux dépens de l'ES Sétif. Le double détenteur du trophée, le NRBB Arreridj part avec les faveurs des pronostics face à la modeste équipe de l'OMK El Milia. Le club des des Hauts plateaux, 9e lors du dernier Championnat d'Afrique des clubs champions disputé à Tripoli (Libye), rêve de jouer sa 6e finale consécutive avec l'objectif de l'emporter pour la 5e fois dans son histoire. L'autre demi-finale mettra aux prises les leaders de la première phase du championnat national 1 A de volleyball : le MB Bejaia et l'ES Sétif. Les Bougiotes finalistes malheureux des deux dernières éditions face à leur bête noire le NRBB Arreridj vainqueur en 2011 (3-0) et 2012 (3-2) termineront d'atteindre la dernière phase de cette compétition face à un gros calibre du volley algérien

l'ES Sétif. De son côté, l'Etoile de Sétif tâchera d'atteindre pour la première fois la finale de la coupe d'Algérie pour dérocher le premier titre de son histoire, et du coup faire rappeler aux Sétiens, la légendaire Entente de Sétif, l'équipe phare des années 80.

**Programme des demi-finales : vendredi 10 mai (15h30):**

Constantine (Mansourah): NRBB Arreridj - OMK El Milia  
Alger (Douera) : MB Bejaia - ES Sétif.

## COUPE D'ALGÉRIE DE BASKET-BALL (1/4 DE FINALE) Les demi-finalistes connus

Le nouveau champion d'Algérie de basket-ball, le CSM Constantine, s'est qualifié pour le dernier carré de la coupe d'Algérie de la discipline en s'imposant, mardi, face au CSMB Ouargla (78-47) alors que le tenant du titre le GS Pétrolier a battu le NB Staoueli (75-57).

Les deux autres quarts de finale ont vu la qualification du CRB Dar Beida, finaliste de la dernière édition, face au CSMB Ouargla (78-47) et de l'OMS Miliana face à l'OSBB Arreridj (66-61). Les demi-finales de la coupe d'Algérie, prévues le 11 mai, mettront aux prises le GS Pétroliers au CRB Dar Beida, alors que le CSM Constantine sera opposé au Cendrillon de l'épreuve l'OMS Miliana. Chez les dames, les tenantes du titre, le GS Pétroliers, affronteront l'EC El Biar, alors que le M. Hussein-Dey croisera le fer face à l'OC Alger.



## Solution Samurai-sudoku N°266

2	9	4	6	7	3	5	8	1
3	7	8	6	1	4	9	2	6
6	5	1	2	8	9	7	3	4
5	3	2	8	4	7	1	6	9
7	1	6	9	2	5	8	4	3
8	4	9	3	6	1	2	7	5
4	8	5	1	3	2	6	9	7
1	2	3	7	9	6	4	5	8
9	6	7	4	5	8	3	1	2

## Solution Mots Croisés N°266

SAUCISSONNER  
APPAREIL■OSER  
ISSOLEES■CVT■I  
■N■NAITREREL  
AIS■GEMIROBOL  
E■HIV■MIURNE■  
GYNECEEVE■AU■  
PERDUS■ES■ME  
UT■R■LAD■CORS  
■I■ALIDO■MOELL  
ONLYSEEN■MENE

## Solution Mots Fléchés N°266

TRIPATOUILLE  
OURAGAN■NIE■  
USERA■DECELE  
RENACLE■ANON  
N■EGEE■AS■UN  
EV■ERSES■ECU  
BECS■BLANCHI  
ORE■LIED■U■S  
US■KIEV■EMU■  
LOI■ANAMNESE  
ESSONNIENNES  
RENT■RATS■

## LIGUE 1 PROFESSIONNELLE DE FOOTBALL (28<sup>e</sup> J) L'ESS à l'épreuve des Kabyles, lutte acharnée pour le maintien

Le leader du championnat professionnel de football de Ligue 1, l'ES Sétif, accueillera la JS Kabylie avec la ferme intention de préserver sa position et s'approcher du titre, alors qu'en bas du classement la lutte «à distance» sera rude pour le maintien entre le CA Batna et le MC Oran, à l'occasion de la 28<sup>e</sup> journée, prévue samedi.

Battue mardi en mié à jour de la 27<sup>e</sup> journée par le MC Alger (3-2), l'Entente qui compte cinq points d'avance sur le Doyen et l'USM Harrach, devra impérativement l'emporter face à la JSK, pour franchir un grand pas vers la préservation de son titre de champion. Les Sétifiens devront puiser dans leurs ressources, eux qui restent sur une élimination en 1/8 de finale de la Ligue des champions.

La JSK (7e, 39 pts) se déplacera à Sétif avec l'objectif de revenir avec un bon résultat qui lui permettrait de progresser dans le classement. Le MCA (2e, 50 pts) qui a réussi à relever la tête après la désillusion de la coupe d'Algérie, effectuera un déplacement périlleux à Bordj Bou Arréridj pour défier le CABBA (12e, 29 pts), qui n'a pas assuré son maintien.

Sur le banc, le MCA sera dirigé par l'entraîneur-adjoint, Farid Zemiti, après la suspension dont a écopé Djamel Menad, après le boycott de la cérémonie de la remise des médailles de la finale de la coupe d'Algérie.



Une victoire des joueurs d'Abdelkader Amrani leur permettrait de souffler et de s'éloigner de la zone de relégation. L'USMH (2e, 29 pts), sera au rendez-vous avec un derby algérois face au CR Belouizdad, prévu au stade du 1er novembre de Mohammadia. Les Harrachis, qui restent sur une victoire à Bel Abbès (2-1), seront devant une belle occasion d'occuper seuls la seconde position, en cas d'un succès cumulé à un mauvais résultat du MCA. Ce derby sera certainement équilibré et ouvert à tous les pronostics. Le CS Constantine (4e, 45 pts), sera en péril à Batna, où le CAB local n'aura d'autre alternative que de l'emporter pour amorcer sa mission de sauvegarde.

Un mauvais résultat des gars des Aurès serait fatal et compliquerait davantage de leur mission pour assurer le maintien. Le MC Oran, premier non relégable, se déplacera à Saoura pour essayer de tenir en échec la JSS et s'éloigner ainsi de la zone rouge. Les

Oranais, auront certainement une oreille tendue vers Batna, dans la mesure où un faux pas des Batnénas pourrait être synonyme de maintien pour le club oranais.

L'USM Alger (5e, 42 pts), battue mardi à Oran par le MCIO (2-0), recevra la JSM Béjaïa (8e, 37 pts), avec l'unique intention de renouer avec la victoire après deux défaites, toutes compétitions confondues.

Les Usmsites, détenteurs de la coupe d'Algérie, auront à cœur de l'emporter pour reprendre leur place sur le podium. En bas du classement, la lutte sera acharnée pour le maintien. Le match WA Tlemcen-USM Bel Abbès, opposera deux formations qui ont déjà un pied en Ligue 2. Enfin, le dernier match au programme mettra aux prises le MCE Eulma à l'ASO Chlef, deux équipes qui ont pratiquement assuré leur maintien.

### Programme des rencontres

#### Samedi (17h00) :

USM Alger - JSM Béjaïa  
WA Tlemcen - USM Bel Abbès  
USM Harrach - CR Belouizdad  
CA Batna - CS Constantine  
CAB Arréridj - MC Alger  
ES Sétif - JS Kabylie  
MCE Eulma - ASO Chlef  
JS Saoura - MC Oran

## Le programme de la 30<sup>e</sup> journée Championnat d'Algérie inter-régions

### (Gr. Ouest)

Programme de la 30<sup>e</sup> journée du championnat d'Algérie inter-régions de football, groupe Ouest, dont les matches auront lieu vendredi et samedi :

#### Vendredi à 15h00 :

CRB Ben Badis - ES Araba  
CRB Adrar - NRB Bethioua ( huis clos )  
JS Sig - ZSA Témouchent  
CRB Bougibob - MCB Debdbaba  
HB El Bordj - SCM Oran  
SC Mécheria - ORB Oued Fodda

#### Samedi à 14h00 :

A Mers El Kebir :  
CRB Ain El Turck - CRB Hennaya  
Exempt : MB Sidi Chahmi

Classement	Pts	J
1. ES Araba	59	27
2. CRB Ben Badis	53	27
3. CRB Bougibob	49	27
4. ORB Oued Fodda	44	27
5. SCM Oran	40	27
-- JS Sig	40	27
7. HB El Bordj	37	27
-- NRB Bethioua	37	27
9. MB Sidi Chahmi	36	28
10. CRB Hennaya	34	27
11. SC Mécheria	30	27
-- ZSA Témouchent	30	27
13. CRB Ain El Turck	24	27
14. CRB Adrar	18	27
-- MCB Debdbaba	18	27

## Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE AÏN DEFLA  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE  
NIF : 44015101367

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 02/2013

La Direction de l'Administration Locale de la wilaya de Ain Defla, lance un avis d'appel d'offres restreint pour la : **réalisation d'une unité principale de la Protection civile à Ain Defla**

**Lot N°01 : TCE + VRD excepté chauffage central (réseau extérieur)**  
**Lot N°02 : chauffage central (réseau extérieur)**

Le présent avis d'appel d'offres national est destiné aux soumissionnaires titulaires d'un certificat de qualification et de classification activité principale travaux de bâtiment catégories quatre (04) ou plus pour **lot N°01**, les micro-entreprises créées par les jeunes pour **Lot N°02**, des capacités techniques et financières, intéressés par le présent avis d'appel d'offres national restreint peuvent retirer le cahier des charges auprès de la **Direction de l'Administration locale, Rue El Emir Khaled Ain Defla**, contre paiement de **2 000,00 DA** au niveau du Trésor de la wilaya de Ain Defla représentant les frais d'impression.

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes :

#### A- OFFRE TECHNIQUE :

##### LOT N°01 (ENTREPRISES ORDINAIRES)

- Copie légalisée du registre de commerce nouvelle immatriculation
- Copie légalisée du certificat de qualification et de classification catégorie quatre (04) ou plus pour activité Principale travaux de bâtiments en cours de validité.
- Extrait du casier judiciaire N° 03 du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale en cours de validité, copie légalisée.
- Copies légalisées des attestations de bonne exécution délivrées par les services contractants pour des travaux similaires (travaux bâtiments TCE + VRD ou travaux bâtiments TCE y compris montant pour chaque attestation).
- Liste des moyens matériels signée et cachetée, accompagnée des pièces justificatives, copie légalisée des cartes grises avec attestations d'assurance valide pour matériels roulants - copie légalisée PV d'huisser de justice datée de moins d'une année de la date d'ouverture des plis pour le matériel non roulant.
- Liste des moyens humains signée et cachetée par le soumissionnaire, justifiée par les diplômes et les attestations d'affiliation auprès de services CNAS pour le personnel d'encadrement (ingénieur, architecte, technicien supérieur ou technicien) et le nombre de salariés figurant sur l'attestation de mise à jour CNAS pour les ouvriers (maçons, ferrailleurs, coiffeurs, électriciens, peintres, chauffagistes et manœuvre...) etc..
- Copie légalisée de l'extrait de rôle (moins de trois mois).

- Liste des moyens matériels signée et cachetée, accompagnée des pièces justificatives, copie légalisée des cartes grises avec attestations d'assurance valide pour matériels roulants - copie légalisée PV d'huisser de justice daté de moins d'une année de la date d'ouverture des plis pour le matériel non roulant.
- Document bancaire justifiant la situation financière.

#### B- OFFRE FINANCIÈRE :

- Lettre de soumission dûment remplie, signée, cachetée et datée, les bordereaux des prix unitaires dûment remplis, signés, cachetés et datés en lettres et en chiffres.
- Les devis quantitatifs et estimatif dûment remplis, signés, cachetés et datés.

Le soumissionnaire devra signer, cacheter et dater son offre, chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée et cachetée, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention \*technique\* ou \*financière\* selon le cas, les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe extérieure anonyme, comportant la mention **«A ne pas ouvrir Appel d'offres national restreint N°02/2013 - Pour la réalisation d'une unité principale de la Protection civile à Ain Defla, lot N° : .....»**

Les offres doivent être adressées à la Direction de l'Administration Locale de la wilaya de Ain Defla - Siège de la wilaya - Rue Emir Khaled

La durée de préparation des offres est fixée à **Vingt et un (21) jours** à partir de la date de la première publication dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) ou la presse. Le jour et l'heure limite de dépôt des offres et le jour et l'heure d'ouverture des plis technique et financier correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres ayant douze (12h00). Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'heure limite de dépôt des offres est fixée à douze heures (12h00).

L'ouverture des plis technique et financier se fera en séance publique à treize heures (13h00) au siège de la wilaya de Ain Defla, Direction de l'Administration Locale.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres augmentée de (03) trois mois à compter de la date limite de dépôt des offres. Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis.

## LIGUE 1 (MISE À JOUR)

**Le MC Alger bat l'ES Sétif et rejoint l'USM El Harrach à la 2<sup>e</sup> place**

**Le MC Alger a rejoint l'USM El Harrach à la deuxième place du classement grâce à sa victoire contre le leader, l'ES Sétif (3-2) mardi, lors de la mise à jour du calendrier du championnat d'Algérie de Ligue 1 professionnelle, de football tandis qu'en bas de classement, le MC Oran a réussi une bonne opération dans l'optique du maintien.**

Les Mouloudéens qui restaient sur un échec retentissant et une grosse déception après leur défaite en finale de la coupe d'Algérie face à leur éternel rival l'USM Alger (1-0), se sont bien remis en remportant une précieuse victoire contre l'ES Sétif sur le score de 3 à 2. Les partenaires de Hadj Bouguèche ont bien entamé la partie en ouvrant le score de la 17<sup>e</sup> seconde de la partie par le meilleur artilleur du championnat Mustapha Djallit dont c'est la 14<sup>e</sup> réalisation cette saison.

Les Sétifiens qui demeuraient sur une élimination amère en huitième de finale de la Ligue des champions face à l'AC Léopards ont attendu la demi-heure du jeu pour remettre les pendules à l'heure par leur capitaine Delhoum. Nullement affectés par cette égalisation, les Mouloudéens ont réussi à prendre l'avantage par leur défenseur Aksas à la 38<sup>e</sup> minute suite à une sortie hasardeuse du gardien Khedairia.

Six minutes plus tard, un dégagement raté du gardien du MC Alger Faouzi Chaouchi permet à Keffi d'égaliser dans les buts vides.



Au retour des vestiaires, les deux équipes ont multiplié les tentatives offensives dans le but de prendre l'avantage, mais ni Delhoum, pourtant seul face au gardien, ni Djallit n'ont réussi à trouver le chemin des filets. Et à dix minutes de la fin, Hadj Bouguèche a profité d'une erreur de la défense sétifiennes pour marquer le but de la victoire.

Avec cette victoire, le MCA rejoint l'USMH à la seconde place à cinq longueurs du leaders à trois journées de la fin. En bas du classement, le MC Oran vainqueur de l'USM Alger (2-0) grâce à un doublé de Aouej (17', 56') a fait un grand pas vers le maintien.

Les Hamraoua comptent quatre points d'avance sur le CA Batna, premier relégable.

En revanche, le WA Tlemcen, battu par la JSM Béjaïa (1-0) sur un but de Coulibaly s'est enfoncé un peu plus et se dirige tout droit vers la Ligue 2.

**Résultats et classement**

	Pts	J
1. ES Sétif	55	27
2. MC El-Harrach	50	27
- MC Alger	50	27
4. CS Constantine	45	27
5. USM Alger	42	27
6. CR Belouizdad	41	27
7. JS Kabylie	39	27
8. JSM Béjaïa	37	27
9. JS Saoura	34	27
-- ASO Chlef	34	27
11. MC El-Eulma	33	27
12. CABB Arréridj	29	27
-- MC Oran	29	27
14. CA Batna	25	27
15. WA Tlemcen	22	27
16. USM Bel-Abbès	21	27

**YOUSSEF KARA , DG DE L'OCO :**

**«La date de la fermeture de l'enceinte olympique n'est pas encore fixée»**

béton», a-t-il souligné.

Concernant la future pelouse, le premier responsable de l'OCO, n'a pas précisé sa nature. «Aucune décision n'a été prise dans ce sens. Il y aura soit une pelouse en gazon naturel, comme celle existant actuellement, ou bien une semi-naturelle».

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed Tahmi avait révélé que la pose d'une pelouse semi-naturelle au stade du 5-Juillet est actuellement à l'étude. «Il est possible que le stade du 5-Juillet soit doté d'une pelouse semi-naturelle. C'est une probabilité qui est à l'étude, parmi d'autres», avait-il déclaré.

Appelé à expliquer la nature des travaux qui seront effectués, Youcef Kara a souligné qu'ils concerneront trois axes. «Il y aura bien évidemment la pause d'une nouvelle pelouse, le renouvellement du système d'éclairage, ainsi que le traitement du

**«La vente des billets de la finale s'est déroulée dans le désordre»**

Presque une semaine après le déroulement de la finale de la 49<sup>e</sup> édition de la Coupe d'Algérie entre le MC Alger et l'USM Alger (0-1), le DG de l'OCO a admis que l'opération de la vente des billets s'était déroulée dans le «désordre». «J'admet que l'opération n'était pas bien organisée, en dépit de notre intention de garantir sa réussite. Nous avons prévu 33 guichets pour la vente de 30 000 billets, mais la centralisation de l'opération a provoqué une bousculade», a poursuivi Youcef Kara. L'opération de vente des billets avait été

marquée par des heurts déclenchés par des supporters frustrés de ne pas avoir obtenu le fameux sésame, ce qui a provoqué la blessure de treize (13) personnes dont deux policiers. «La vente des billets pour la demi-finale MCA-ESS s'était bien déroulée, et pourtant il y avait pas moins de 58 000 billets qui ont été écoulés, et rien ne s'était passé, car les supporters venaient à tour de rôle, et aucun incident n'avait été déploré», a-t-il réaffirmé.

Youcef Kara n'a pas écarté, en prévision des prochains grands rendez-vous footballistique, d'ouvrir d'autres points de vente pour éviter ce genre de débordements».

**JS SAOURA  
Hadjar maintenu pour la saison prochaine**

Chérif Hadjar est maintenu à son poste d'entraîneur de la JS Saoura (Ligue 1) en vue de la saison prochaine, a affirmé mardi le président du club, Mohamed Zerouati, expliquant cette décision par le souci de stabilité au niveau du staff technique. «Hadjar restera l'entraîneur pour la saison prochaine. J'ai décidé de lui renouveler ma confiance, eu égard au travail effectué avec l'équipe. Au sein de la direction, nous pronons la stabilité qui est la clé de toute réussite», a souligné à l'APS le premier responsable du club de la JSS. A l'occasion de sa première saison parmi l'élite, la JSS a réussi son défi en assurant son maintien. A trois journées de l'épilogue, l'équipe de Saoura, pointe à la 8<sup>e</sup> place au classement de la Ligue 1 avec 34 points, à neuf longueurs du premier relégable, le CA Batna (14', 25 pts). Pour Zerouati, le maintien de Hadjar est la première décision prise par la direction, et sera suivie par d'autres en vue de la préparation du prochain exercice. «A l'issue de la saison, nous allons effectuer une réunion de travail pour dresser un bilan de la saison, et préparer l'avenir. Le directeur sportif va établir un rapport détaillé sur les besoins de l'équipe et les joueurs qui seront libérés», a-t-il ajouté. Evitant le cas de son attaquant vedette, Kadour Beldjillali, convoité par plusieurs formations locales et étrangères, le président de Saoura estime que l'intérêt du joueur est d'aller monnayer son talent en Europe. «Beldjilali est convoité par des clubs du Golfe et certains clubs européens, mais il n'y a rien de concret. Une chose est sûre, s'il venait à rester en Algérie il ne jouera que chez nous. Mais si j'ai un conseil à lui donner, c'est de jouer en Europe pour progresser», a-t-il conclu.

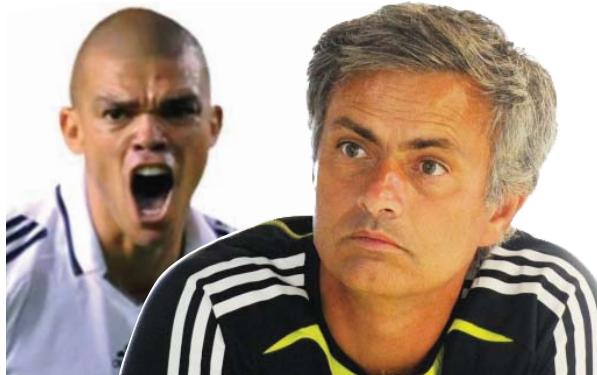
**RÉGIONALE 1  
L'IRB Laghouat engage le technicien Bracci pour 5 ans**

Le technicien français François Bracci a paraphe mardi un contrat de cinq années au profit de l'IRB Laghouat qui évolue dans le championnat régional de division Une de football (Ligue de Ouargla), a-t-on appris auprès du président du club Ali Djamel Guennou. «Nous avons conclu un accord avec l'entraîneur Bracci pour qu'il dirige l'équipe première et pour chapeauter aussi un grand projet de formation s'étalant sur les cinq prochaines années. Nous lui avons fait confiance afin qu'il apporte à notre club sa touche de formateur», a déclaré à l'APS le patron de l'IRB Laghouat, assurant que son club jouera, à terme, l'accession pour la Ligue 1, soit lors de la 5<sup>e</sup> saison. «Nous nous sommes entendus avec lui (Bracci, ndlr) pour une accession à la fin de chaque saison sportive. Notre objectif est de former, aider les talents locaux à s'affirmer et aussi à ramener des éléments hors wilaya capables d'apporter le plus à l'équipe», a-t-il précisé, rappelant qu'il avait déjà monté «la grande équipe de 2004» en ramenant les joueurs Lounici, Benaissi et Aït Belkacem. De son côté, l'entraîneur François Bracci a affirmé que le «projet sportif ambitieux», l'a motivé à venir travailler à Laghouat. «C'est un projet quinquennal s'appuyant sur une politique de refonte du club sur tous les plans. J'ai appris que cette équipe, fondée en 1973, a joué par le passé des rôles importants. Je souhaite contribuer à la réécriture de l'histoire de ce club». L'IRB Laghouat vainqueur de CS Illizi (8-0) lors de la précédente journée (29<sup>e</sup>), occupe la 10<sup>e</sup> place au classement avec 36 points. «Nous avons joué cette saison avec les juniors pour voir les meilleurs éléments qui seront retenus pour l'exercice 2013/2014. En collaboration avec Bracci nous espérons faire un recrutement judicieux pour réaliser nos objectifs», a conclu Djamel Guennou.

François Bracci (61 ans), ancien défenseur international français, a entraîné en Algérie le CS Constantine et le MC Alger. Il drivé aussi le Club Africain (Tunisie) ainsi que les formations marocaines de l'OC Khouribga, le FUS Rabat et Difaâ d'El Djadida.

# REAL MADRID

## José Mourinho règle ses comptes avec Pepe



Fidèle lieutenant de José Mourinho du côté de Madrid, le défenseur central Pepe avait critiqué l'irrespect du coach lusitanien vis-à-vis d'Iker Casillas. Pour le *Special One*, cette sortie médiatique n'est que de la frustration de la part du défenseur portugais : «C'est facile d'analyser

le comportement de Pepe. Il n'a qu'un seul problème. Et il s'appelle Raphaël Varane. C'est simplement de la frustration. Ce n'est pas facile à 31 ans et avec un tel passé de voir un jeune de 19 ans être meilleur que soi. C'est un gamin fantastique, j'ai eu le courage de l'imposer.»

C'est simple, le problème est très simple. La vie de Pepe a changé. [...] Je comprends que ce ne soit pas facile mais je dois au moins essayer d'être honnête et je pense que l'avenir du Real c'est Varane et Sergio Ramos.»

### Ramos : «Casillas a passé des moments difficiles»

Interrogé par la chaîne de télévision espagnole, la Sexta, Sergio Ramos a manifesté, une fois encore, son soutien à son coéquipier, Iker Casillas, remplaçant depuis le mois de janvier. «Iker a passé des moments difficiles, confie le défenseur madrilène. Nous avons une grande amitié depuis un bon bout de temps et cette relation coïncide évidemment avec la sélection. C'est bien que les coéquipiers soutiennent autant Casillas que l'entraîneur, puisque tout le monde se bat pour le même objectif. C'est important que nous soyons unis.»



### Nouveau contrat pour Bale ?

Ce serait assurément un joli petit coup dur pour le Real Madrid, chaud bouillon sur le dossier Gareth Bale. À moins que tout ça ne soit destiné à saler encore un peu plus la note pour le club madrilène. Toujours est-il que d'après *Metro*, Tottenham serait sur le point de décrocher la signature du Gallois au bas d'un nouveau contrat. La star verrait son salaire hebdomadaire passer de 89 000 à 155 000 euros, et ce pour les quatre prochaines années. Propre. Récemment sacré meilleur jeune et meilleur joueur de Premier League, Bale a scoré vingt pions cette saison, une première pour un Spur depuis Jürgen Klinsmann en 1995. Avec ce nouveau contrat, il s'installerait définitivement à la table des joueurs les mieux payés d'Angleterre.



### Sir Alex Ferguson s'en va



L'entraîneur de Manchester United Alex Ferguson a décidé de prendre sa retraite à la fin de la saison, a annoncé mercredi le club. Ferguson, âgé de 71 ans, était à la tête du club anglais depuis 1986. Il a remporté 13 titres de champion d'Angleterre, deux Ligue des champions, cinq coupes d'Angleterre, quatre coupes de la Ligue, une Coupe des coupes ainsi que le titre mondial des clubs.



### Ancelotti au Real Madrid ? Perez est confiant !

C'est l'un des feuilletons de cette fin de saison, Carlo Ancelotti sera-t-il encore l'entraîneur du Paris SG la saison prochaine ?

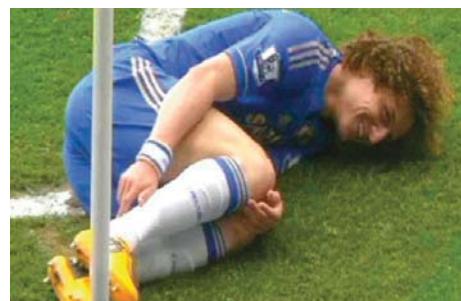
Frédéric Hermel, journaliste spécialisé dans le football espagnol à RMC, a alors expliqué qu'il n'était pas encore exclu que le coach italien signe au Real Madrid cet été : «L'information de RMC a fait du bruit à Madrid, a provoqué une incertitude, surtout qu'il n'y a pas beaucoup de pistes. Il y a eu quelques coups de fil. Les dirigeants du Real restent confiants au sujet de la venue de Carlo Ancelotti.»

### Gündogan ciblé ?

Selon le *Daily Express*, Ilkay Gündogan, le milieu de terrain du Borussia Dortmund, serait couronné par Manchester United. Ce club aurait un faible pour le milieu de terrain international allemand Ilkay Gündogan (22 ans, Borussia Dortmund). Sous contrat jusqu'en juin 2015, l'ancien joueur de Bochum et de Nuremberg - qui ne serait pas contre une prolongation de son engagement - intéresserait aussi le FC Barcelone ou encore le Real Madrid.



### Luiz a souri à cause de Tahiti Bob



Depuis dimanche et la victoire de Chelsea (1-0) à Old Trafford, David Luiz a droit à un flot continu d'insultes de la part des fans de Manchester United. À les entendre – et surtout à les lire – le défenseur des Blues serait une «catin». Il faut dire que son sourire lors de l'expulsion de Rafael n'avait pas trop plu aux Red Devils. Même Sir Alex Ferguson s'était emporté et avait qualifié Luiz de «cygne mourant». Hier, le Brésilien a sorti un argument de choc pour sa défense. D'après les médias britanniques, David Luiz aurait confié à ses coéquipiers avoir esquissé un sourire en réaction aux supporters de United qui le comparaient à «Sideshow Bob», alias Tahiti Bob en VF, un ennemi de Bart Simpson à la capillarité assez développée.

Édité par la SARL  
**DK NEWS**Directeur général  
**Abdelmadjid CHERBAL**Directeur de la rédaction  
**Abdelmadjid TAREB**

**REDACTION ADMINISTRATION**  
03, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger **Tél. : 021 94 66 62 (63)** - **Fax : 021 94 66 82**  
**Email : contact@dknews-dz.com** - **Site : http://www.dknews-dz.com**

**PUBLICITE :** S'adresser à 03, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger **Tél. : 021 94 66 62 (63)** /  
**Fax : 021 94 66 82** / **Email : contact@dknews-dz.com** - **IMPRESSION :** S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP SPA -  
1, Avenue Pasteur - Alger - **Tél. : 021.71.16.64/021.73.71.28** - **Fax : 021.73.95.09/021.73.99.19**

Jeudi 9 Mai 2013 - 29 Jumada Al-Thani 1434 - N° 268 - Première année

## Quelle fin de championnat pour le MCA ?

**S. Ben**

Après les dernières sanctions prises par la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) à l'encontre du coach du MC Alger, Djamel Menad et du capitaine d'équipe Réda Babouche ainsi que du gardien de but Fawzi Chaouchi, les Vert et Rouge se trouvent dans une position délicate pour assurer les trois derniers matchs décisifs du championnat d'Algérie de Ligue 1.

En effet, grâce à sa dernière victoire contre le leader, l'ES Setif (3-2) mardi, lors de la mise à jour du calendrier du championnat d'Algérie de Ligue 1, le MC Alger a rejoint l'USM El Harrach à la deuxième place du classement à cinq points du leader et ce, à trois journées

de la fin.

En d'autres termes rien n'est encore joué aussi bien pour le titre de champion que pour les trois premières places du podium.

Or, les dernières sanctions du coach et des deux joueurs clés de l'équipe risquent de poser des problèmes à l'équipe.

Et c'est ce qui justifie le questionnement des observateurs qui se demandent quelle fin de championnat pour les Vert et Rouge?

Là, les avis divergent : pour certains spécialistes, «cela ne devrait pas poser des problèmes car le Mouloudia avait bien pu disputer ses matchs lorsqu'un ou plusieurs joueurs clés sont suspendus ou absents pour des raisons de blessures ou familiales».

D'autres et dans le même ordre d'idée estiment qu'en fait «le football est un sport collectif. Et de ce fait, il n'y a pas place à l'individualisme. C'est l'esprit de groupe qui prime. Quand un groupe décide de réaliser un objectif et qu'il y met, rien ne l'empêchera de l'atteindre sauf erreurs techniques et cela fait bien partie du jeu».

D'ailleurs, l'ex-président de section du MC Alger, Chabane Louanes pense de la même manière en indiquant que «le Mouloudia ne se limite pas à deux joueurs seulement ou un entraîneur, mais c'est un tout. C'est un groupe et la responsabilité est donc collective. C'est pour ça qu'il faudrait être tous derrière le même objectif de terminer honorairement la saison en championnat».

Par contre, d'autres estiment que «c'est une situation très difficile, car avec l'entraîneur-adjoint, il est vrai que l'équipe pourrait marcher, mais avec Menad, c'est un poids important dans l'équipe. Et il assume ses responsabilités sur le plan technique. Quant au gardien de but Chaouchi, il faut dire tout le poids qu'il exerce non seulement au sein de l'équipe mais aussi vis-à-vis des adversaires qu'il décourage parfois seul. Et Babouche est le garant de la stabilité de l'équipe de par son aura au sein des joueurs. La tâche serait compliquée, mais pas insurmontable», estiment ces fous de l'équipe.

Enfin, pour les fans du Mouloudia, il s'agirait d'être solidaires en ces moments difficiles. Avec ou sans les trois sanctionnés, l'équipe pourrait bien s'en sortir et réaliser l'objectif d'arracher au moins la seconde place du classement».

Reste donc à attendre et voir si l'équipe des «neutres» et les plus pragmatiques...

## FINALE COUPE D'ALGÉRIE LES SANCTIONS DE LA LFP À L'ENCONTRE DU MC ALGER

### ● Résiliation des contrats de Babouche, Chaouchi et Menad

La commission de discipline, réunie les 6 et 7 mai au siège de la Ligue de football professionnel a examiné l'affaire du match de la finale de la Coupe d'Algérie 2013, disputé le 1<sup>er</sup> mai au stade du 5<sup>e</sup> Juillet, et a rendu publiques ce mercredi ses décisions relatives au boycott de la cérémonie de remise de médailles.



Après étude des différents rapports versés au dossier et visionnage des différents enregistrements vidéo de la rencontre, après audition des officiels (arbitres et commissaire), après audition des dirigeants et joueurs du MC Alger concernés dans cette affaire, compte tenu de la gravité des faits et du caractère inédit des infractions commises par les dirigeants et joueurs du MC Alger qui ont boycotté la cérémonie de remise des médailles, compte tenu du comportement inacceptable et antisportif de certains dirigeants et de certains joueurs en flagrant violation des règles de l'éthique sportive et du fair-play, ainsi que des règlements constituant des outrages aux officiels, officiels de match ainsi qu'aux instances sportives, dans ses délibérations, la commission de discipline a tenu compte du bon comportement des supporters du MC Alger qui ont respecté les règles du fair-play préservant ainsi les intérêts du club. Après délibération, la commission de discipline a décidé en application des codes disciplinaires de la FAF et de la FIFA d'infliger les sanctions suivantes:

#### 1. Ghrab Omar (dirigeant) :

*Sanction :* Interdiction à vie d'exercer toute activité ou toute fonction en relation avec le football pour outrage aux officiels et aux instances sportives avec faits aggravants, à compter du 08 mai 2013 et une amende de deux cent mille dinars (200.000 DA), avec proposition de radiation du mouvement sportif national.

#### 2. Menad Djamel (entraîneur) :

*Sanction :* Deux (02) ans de suspension dont un (01) an avec sursis de toute activité dans le football pour outrage et atteinte à l'honneur envers officiels de match et incitation des joueurs à l'indiscipline, à compter du 08 mai 2013 et une amende de cent mille dinars (100.000 DA).

#### 3. Babouche Réda (joueur) :

*Sanction :* Un (01) an de suspension ferme pour outrage envers officiels, contestation de décision et manquement à ses responsabilités de capitaine d'équipe, à compter du 08 mai 2013 et une amende de cent mille dinars (100.000 DA).

#### 4. Chaouchi Fawzi (joueur) :

*Sanction :* Deux (02) ans de suspension ferme pour outrage, atteinte à l'honneur et propos diffamatoires envers officiels de match et instances sportives, à compter du 08 mai 2013 et une amende de cent mille dinars (100.000 DA).

#### 5. Amrouche Hocine, président du Conseil d'administration :

*Sanction :* Une amende de deux cent mille dinars (200.000 DA), pour violation de l'obligation de réserve.

#### Par ailleurs :

- Le club MC Alger sera privé de l'indemnité octroyée par la FAF aux finalistes de la coupe d'Algérie.

## Le COA espère ne plus revoir ce «triste et malheureux» épisode

Le président du COA, Mustapha Berraf, espérait que le «triste et malheureux» épisode du boycott par le MC Alger de la cérémonie protocolaire à l'issue de la finale de Coupe d'Algérie perdue face à l'USM Alger (1-0) ne se reproduira plus, après les sanctions prononcées hier par la Commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP). «J'espère que ce malheureux épisode ne se reproduira plus dans le sport algérien et je mets en garde contre tous ceux qui feront preuve de comportement anti-sportif ou anti-fair-play que toutes les sanctions exemplaires seront prises comme nous saurons récompenser et rendre hommage à tous ceux qui

auront un comportement courageux et digne sur le terrain et dans toutes les activités de la vie sportive», a déclaré à l'APS le président du Comité olympique algérien (COA).

### Les supporters au tableau d'honneur

Dans ses délibérations, la Commission de discipline de la LFP a tenu compte du bon comportement des supporters du MC Alger qui ont respecté les règles du fair-play préservant ainsi les intérêts du club. «Je suis heureux que le Mouloudia d'Alger, authentique représentant du sport

algérien et de victoires du sport algérien, n'ait pas été touché, eu égard notamment au comportement exemplaire affiché par les supporters de ce prestigieux club avant, durant et après le match», s'est félicité M. Berraf.

«Nous sommes dans un Etat de droit où chacun doit assumer ce qu'il fait, ce qu'il a fait et ce qu'il fera. Les personnes qui sont sur le terrain et tous les acteurs du mouvement sportif doivent faire preuve d'un comportement exemplaire puisque tous les jeunes de notre pays s'inspirent de ces icônes dans leur comportement et dans la vie sociale», a ajouté encore le patron du COA, répétant «espérer que ce triste épisode ne se reproduira plus jamais».

## VEILLÉE



Le 30.03.2013 nous quittait à jamais notre chère et regrettée

### Younga Aouaouche Veuve Selloum

laissant derrière elle une immense vide que nul ne pourra combler. En cette veillée du 40<sup>e</sup> jour, ses filles Fatma-Zohra et Fatiha, ses fils et

ses petits-enfants demandent à tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire.

Que Dieu Tout-Puissant accorde à la défunte Sa Sainte Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.

*A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournerons.*